

DRAC PACA



Bilan d'acti vité

Panorama régional

Patrimoines

Création

Économie culturelle

Transmission et démocratisation





Sommaire

5

02

<u>3</u>3

4

Patrimoines	g
1 — Patrimoine monumental	12
I. Protection	12
II. Restauration	14
2 — Architecture et patrimoine	17
I. Les Unités Départementales de	17
l'Architecture et du Patrimoine	
II. Les Sites patrimoniaux remarquables	20
III. Dix territoires labellisés Villes et Pays d'Art	20
et d'Histoire et neuf biens Unesco (dont 3 en série)	
3 — Archéologie	22
I. Accompagnement des dynamiques territoriales	23
II. Soutien à la recherche, à la conservation	23
et à la valorisation	
III. Dépôts, CCE et biens archéologiques mobiliers	23
IV. La valorisation et politique d'éducation artistique culturelle	23
4 — Musées	25
I. Elargissement des missions et évolutions législatives dans le	27
domaine des musées	
II. Travaux en 2022	28
III. FRAM	28
Création	31
1 — Arts visuels	33
2 — Spectacle vivant	35
3 — Le déploiement du plan de relance en 2022	39
4 — Licences d'entrepreneur de spectacle vivant	41
Économie culturelle	43
1 — Cinéma, audiovisuel et industries culturelles créatives	45
2 — Livre et lecture publique	46
I. Lecture publique	46
II. Economie du livre et vie littéraire	48
Transmission des savoirs	E4
et démocratisation culturelle	51
ct democratisation culturene	
1 — Priorités ministérielles 2022	54
2 — Politiques interministérielles	56
I. Territoires prioritaires	56
II. Publics spécifiques	57
3 — Enseignements artistiques	60
4 — Education aux médias et aux images	61
Annexes cartographiques	62
Organigrammes	69

Panorama régional

La région Provence-Alpes-Côte d'Azur : une région culturellement riche

Patrimoine, lieux de visite et de spectacle, médiathèques, bibliothèques et points de lecture, librairies labellisées, etc., on dénombre près de 4 000 équipements, lieux ou espaces culturels protégés en Provence-Alpes-Côte d'Azur. Plus d'un quart d'entre eux sont situés dans les Bouches-du-Rhône, un sur cinq dans les Alpes-Maritimes. Les quatre autres départements sont moins pourvus et ce sont les deux départements alpins, Alpes-de-Haute-Provence et Hautes-Alpes, les moins densément peuplés, qui en comptent le moins.

Parmi ces quelque 4 000 lieux et équipements, plus de 2 300 sont des monuments historiques classés ou inscrits et un peu plus de 200 sont des édifices datant de moins d'un siècle, labellisés Architecture contemporaine remarquable (ACR).

Dans le domaine des patrimoines, qui rassemble un peu plus du quart de l'offre de lieux et d'équipements culturels de la région, on compte 121 musées de France. Autre label patrimonial présent dans la région, les 17 maisons des Illustres - de la maison de Nostradamus à Salon-de-Provence à celle d'Alexandra David-Néel à Digne - sont des lieux de mémoire de personnages qui ont marqué la vie artistique et culturelle du territoire. Au-delà du bâti, le patrimoine s'incarne aussi dans l'art des jardins on dénombre une cinquantaine de jardins remarquables labellisés.

La région comprend également 8 sites inscrits au patrimoine mondial de l'Unesco - dont les fortifications Vauban à Briançon et à Mont-Dauphin - et 10 sites Villes et Pays d'Art et d'Histoire, de la vallée de la Roya au Comtat Venaissin.

La région compte également 90 services d'archives communales, départementales, régionales et le ser-

vice d'archives nationales d'Aix-en-Provence dédié aux archives de l'Outre-mer.

On dénombre 700 lieux de lecture publique, dont 60 % sont situés dans des zones peu ou très peu denses, qui correspondent à la définition du monde rural. Cette dispersion permet de garantir aux habitants de Provence-Alpes-Côte d'Azur l'accès au livre sur une grande partie du territoire.

La région dispose de près de 200 cinémas dont une quarantaine de multiplexes, pour 520 écrans et 87 000 fauteuils. Près de la moitié de ces cinémas sont classés Art et essai. Ces salles Art et essai sont plus présentes dans les zones de densité intermédiaire où elles représentent 6 établissements sur 10. Dans le Vaucluse, plus de 8 cinémas sur 10 en zone rurale sont classés Art et essai.

Enfin, près d'un millier de festivals contribuent à l'attractivité culturelle de cette région pionnière dans ce domaine avec plusieurs événements de renommée internationale : le festival de théâtre d'Avignon, le festival international d'art lyrique d'Aix-en-Provence, les Rencontres internationales de la photographie d'Arles, le festival de jazz de Juan-les-Pins, etc.

La culture : un secteur économique dynamique

Avec 40 900 actifs qui déclarent une profession culturelle au titre de leur activité principale, Provence-Alpes-Côte d'Azur compte 2,1 % de professionnels de la culture parmi l'ensemble de ses actifs. C'est dans les Alpes-Maritimes que la part de professions culturelles est la plus élevée (2,4 %), suivies par le département le plus peuplé de la région, les Bouches-du-Rhône (2,3 %). Toutefois, la position culturelle dominante des Bouches-du-Rhône s'illustre par la forte concentration des professions culturelles de la région au sein du département. Ainsi, le département concentre 45 % de l'ensemble des professions culturelles de la région (contre 42 % des actifs toutes professions confondues), plus de la moitié des cadres artistiques, de programmation et de production des spectacles (53 %) et près

d'un architecte sur deux. Dans une moindre mesure, les Alpes-Maritimes rassemblent près d'un quart des professions culturelles de la région.

La région Provence-Alpes-Côte d'Azur compte environ 6 800 entreprises des secteurs culturels, soit 3,4 % de l'ensemble des entreprises des secteurs marchand et non marchand dans la région, une part légèrement supérieure à la moyenne des régions hors Île-de-France (3,3 %).

Les industries culturelles et créatives ont représenté 1,2% du PIB régional en termes de valeur ajoutée en 2018.

Les dépenses culturelles publiques - Plus d'un milliard d'euros en 2022

Les dépenses culturelles brutes de l'Etat et des collectivités territoriales de Provence-Alpes-Côte d'Azur totalisent 1,13 milliard d'euros en 2022 en fonctionnement et investissement, essentiellement assumées par le bloc communal.

Entités administratives	Fonctionnement	Investissement	Total	Ratio de dépenses culturelles/ habitant
Région	42 030 000 €	29 170 000 €	71 200 000 €	13,88 €
Départements	106 742 605 €	37 392 515 €	144 135 120 €	28,09 €
Agglo/villes	611 550 000 €	145 000 000 €	756 550 000 €	147,44 €
État	117 481 116 €	44 448 757 €	161 929 873 €	31,56 €
Total	877 803 721 €	256 011 272 €	1 133 814 993 €	220,96 €

Les dépenses culturelles de ce bloc communal, composé des communes de 3 500 habitants ou plus et de leurs groupements à fiscalité propre, s'élèvent en effet à 756 millions d'euros soit près de 150 euros par habitant. Celles des 6 départements se montent à 144 millions d'euros soit 28 euros par habitant et la collectivité régionale a mobilisé un peu plus de 71 millions d'euros soit près de 13,80 euros par habitant. Les dépenses du

ministère de la Culture se sont élevées à près de 161 millions d'euros en 2022 soit 31 euros par habitant. Comme pour toutes les régions, les transferts de subventions et participations existants entre ces différents niveaux de collectivités conduisent à une surestimation du total.

Les dépenses culturelles du bloc communal en Provence-Alpes-Côte d'Azur sont supérieures à la moyenne nationale

Un effort important dans les aires métropolitaines et dans les communautés d'agglomération encore plus marqué à l'Est de la région

Les cinq millions d'habitants de la région bénéficient en moyenne de près de 150 € par habitant pour la culture, soit 20 € de plus qu'à l'échelle nationale, en provenance des blocs communaux. Ces dépenses dédiées à la culture représentent en moyenne 7 % de leur budget global, soit 756 millions d'euros.

Les sommes dépensées par les communes situées dans les métropoles et par les métropoles elles-mêmes si la compétence est partagée (soit Aix-Marseille-Provence, Nice Côte d'Azur et Toulon Provence Méditerranée qui représentent près de 3 millions d'habitants au total), représentent 60 % des dépenses culturelles des blocs communaux de la région. Rapportés à leur population, ces 450 millions d'euros représentent 157 € par habitant en moyenne, un montant inférieur à la moyenne de l'ensemble des aires métropolitaines à l'échelle nationale qui consacre 185 € par habitant.

Les habitants des 16 communautés d'agglomération de la région, soit 1,5 million de personnes, bénéficient globalement d'un montant similaire de dépenses culturelles : 154 € par habitant soit 30 € de plus que la moyenne nationale des agglomérations, dont un peu plus du quart est directement le fait des échelons intercommunaux contre le tiers en moyenne nationale. Les communautés de communes, au nombre de 33 dans la région, mobilisent moins de 60 millions d'euros pour la culture, soit 93 € par habitant en moyenne, ce qui est significativement plus élevé que la moyenne nationale de cette catégorie de groupements qui est de 67 € par habitant.

C'est dans le département des Alpes-Maritimes que les blocs communaux réalisent le montant de dépenses culturelles le plus élevé de la région avec 195 € par habitant. Ce ratio est de 150 € dans les Bouches-du-Rhône, 147 € dans le Var et le Vaucluse, 124 € dans les Hautes-Alpes, 112 € dans les Alpes-de-Haute-Provence.

Les dépenses culturelles équilibrées entre la musique, la lecture publique et l'action territoriale

Les secteurs de l'expression musicale, lyrique et chorégraphique représentent chacun 20 % des dépenses culturelles de la part du bloc communal de la région, avec 30 € par habitant, en raison notamment du financement des conservatoires. La présence d'un opéra ou d'un orchestre modifie considérablement le profil des dépenses. Ces équipements peuvent représenter jusqu'à 60% des dépenses consacrées au secteur du spectacle vivant d'une commune ou d'une agglomération.

Le secteur du théâtre concentre lui 8 € par habitant en moyenne régionale, pour le bloc communal, avec d'importantes variations. Ainsi, dans le Vaucluse la dépense est de 1 € par habitant, contre 13 € par habitant dans les Bouches-du-Rhône.

Pour l'action culturelle, les dépenses rapportées au nombre d'habitants varient fortement, allant de 10 € par habitant dans les Alpes-de-Haute-Provence à 47 € par habitant dans les Alpes-Maritimes.

Le secteur des bibliothèques concentre 22 € par habitant en moyenne régionale, pour le bloc communal, avec une dépense nettement au-dessus de la moyenne pour les Hautes-Alpes (46 € par habitant).

Le financement départemental, un effort important des départements les moins peuplés

Les 6 départements de la région ont dépensé ensemble près de 144 M€ pour la culture, soit 28 € par habitant, correspondant à un effort budgétaire moyen pour la culture de 1,6%. Les 3 départements les plus peuplés (Bouches-du-Rhône, Alpes-Maritimes et Var), où résident

6 habitants sur 10, réalisent chacun un quart des dépenses culturelles départementales, soit des budgets dépassant les 25 M€. Dans les Bouches-du-Rhône, ce montant représente 25 euros par habitant avec un taux d'effort budgétaire pour la culture moins élevé d'1 %

contre 1,7 % pour les Alpes-Maritimes où la dépense représente 27€ par habitant et 2 % pour le Var où la dépense est de 23€ par habitant.

Ce taux d'effort est également porté à 2 % de ses dépenses globales et représente 28 € par habitant dans le Vaucluse. Les Alpes-de-Haute-Provence, moins peuplées, affichent un taux d'effort budgétaire très supérieur avec 2,7 % en faveur de la culture soit 73 € par habitant. Ces chiffres sont respectivement de 1,6 % et de 49 € dans les Hautes-Alpes.

Deux groupes distincts de départements se distinguent selon qu'ils accordent la plus grande part de leurs dépenses aux patrimoines (Alpes-de-Haute-Provence, Vaucluse et Hautes Alpes) ou aux activités artistiques et à l'action culturelle (Var, Alpes-Maritimes et Bouches-du-Rhône).

Les dépenses culturelles de la collectivité régionale de Provence-Alpes-Côte d'Azur représentent 6% du total des dépenses culturelles régionales

La collectivité régionale de Provence-Alpes-Côte d'Azur a dépensé près de 72 millions d'euros pour la culture en 2022, dont 42 M€ en fonctionnement. L'effort budgétaire culturel de la collectivité régionale s'établit à la moyenne des régions, soit 3 % de ses dépenses. Ses dépenses culturelles rapportées à sa population représentent 13,80 € par habitant, en-deçà de la moyenne des régions qui est de 15 € par habitant.

La collectivité régionale de Provence-Alpes-Côte d'Azur a consacré près de 88 % de ses dépenses culturelles

au domaine des activités artistiques et de l'action culturelle, au-delà de la moyenne nationale (74 %). Ces dépenses représentent près de 9 € par habitant, contre moins d'1 € par habitant pour le patrimoine hors Cosquer-Méditerranée qui a représenté une opération d'investissement importante de plus de 10 millions d'€.

Les dépenses du ministère de la Culture en Provence-Alpes-Côte d'Azur : 161 millions d'euros hors dépense fiscale

La région Provence-Alpes-Côte d'Azur bénéficie du deuxième montant de dépenses du ministère de la Culture en région, après l'Île-de-France, avec un peu plus de 161 millions d'euros. Cela représente près de 31 euros par habitant, montant régional le plus élevé, après l'Île-de-France et Auvergne-Rhône-Alpes. La plus grande partie de ces crédits sont des dépenses de fonctionnement ; les dépenses d'investissement, quant à elles, se sont élevées à 44 millions d'euros en 2022. Hors masse salariale, les Bouches-du-Rhône concentrent

plus de 60 % des dépenses ministérielles, le Vaucluse près de 15 % et les Alpes-Maritimes 11 %. La part des établissements nationaux ou celle des festivals comme ceux d'Avignon et d'Aix-en-Provence expliquent cette répartition.



Patrimo

ines

Chiffres clés

2349

Monuments historiques (MH)

750

classés au titre des MH

1434

inscrits au titre des MH

156

protections mixtes

18465

objets mobiliers protégés (dont 8569 objets classés) 49

jardins remarquables

10

villes et pays d'art et d'histoire

48

sites patrimoniaux remarquables (SPR)

215

édifices labellisés « Architecture contemporaine remarquable »

04

secteurs sauvegardés (Aixen-Provence, Arles, Avignon et Nice) 201

autorisations de travaux et permis de construire traités par la Conservation régionale des monuments historiques (CRMH)

09

biens Unesco (dont 3 en série)

37

chantiers de jeunes bénévoles (300 participants)

258

subventions accordées

56

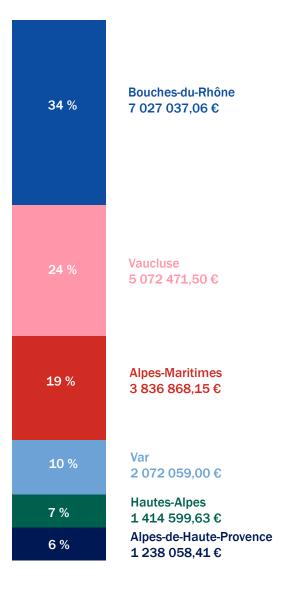
pour restauration

202

pour entretien

<u>Programme 175 – Patrimoines</u>

Crédits de paiement DRAC 2022 - 20 661 093,75 €



La région PACA compte la plus forte densité d'emploi culturel après l'Île-de-France en raison de sa forte attractivité touristique. Le secteur du tourisme engendrait en 2019 près de 18 milliards d'euros de chiffre d'affaires, soit 13 % du PIB régional, plaçant PACA en 3e place après l'Île-de-France et Auvergne-Rhône-Alpes. Cette attractivité se fonde en partie sur la richesse de son patrimoine. La région compte 20 % des sites culturels français inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO, des sites remarquables comme Arles, Orange ou la riviera française. Elle accueille également 121 des musées labellisés « Musées de France ».

Les responsables publics accordent une importance toute particulière à la valorisation du patrimoine urbain, monumental ou muséal qui figure dans les stratégies de développement économique.

La DRAC accompagne la gestion et la valorisation du patrimoine à travers des actions sur les monuments historiques, les espaces protégés, l'archéologie, la promotion de l'architecture ou encore la gestion des musées.

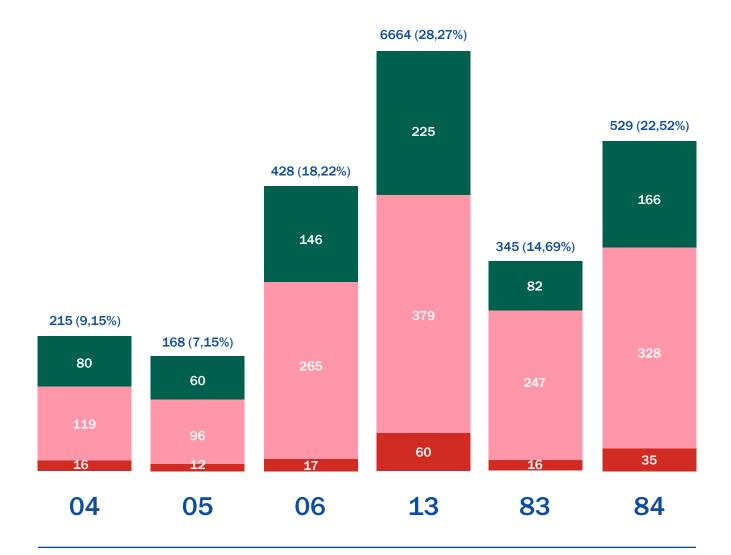
	PACA	Haute-Provence	Hautes-Alpes	Alpes-Maritimes	Bouches-du- Rhône	Var	Vaucluse
Crédits de paiement 2022	20 661 093,75 €	1 238 058,41 €	1 414 599,63 €	3 836 868,15 €	7 027 037,06 €	2 072 059,00 €	5 072 471,50 €
Crédits de paiement 2021	24 323 785,45 €	945 831,72 €	1 383 764,72 €	5 144 865,19 €	8 934 011,75 €	2 463 730,88 €	5 451 581,19 €
Variation	- 3 662 691,70 €	292 226,69 €	30 834,91 €	- 1 307 997,04 €	- 1 906 974,69 €	- 391 671,88 €	- 379 109,69 €

1. Patrimoine monumental

I. Protection

Classement et inscription au titre des Monuments historiques



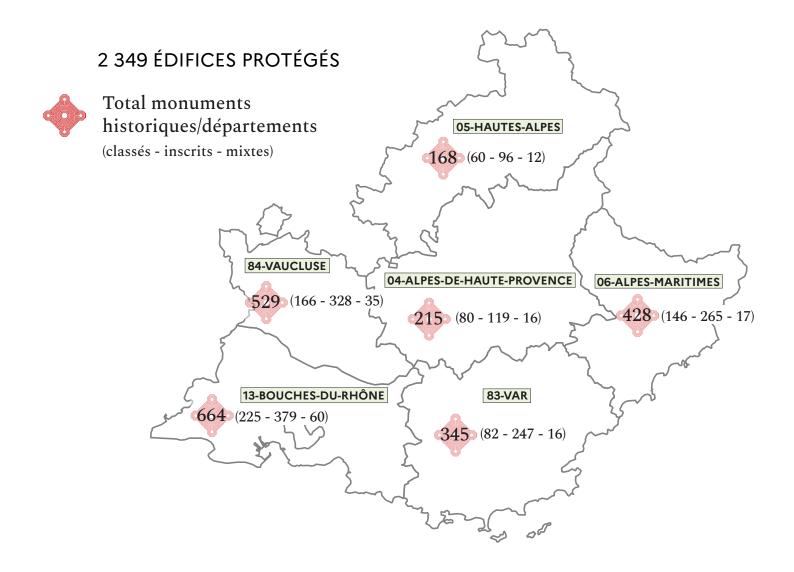


Typologie des protections au titre des Monuments historiques en Provence-Alpes- Côte-d'Azur

Le programme de protection s'est poursuivi en 2022, avec trois commissions régionales du patrimoine et de l'architecture (CRPA) section 1 et deux CRPA section 3. Un effort important a porté sur la protection des édifices de la ville de Marseille (13), avec la protection d'éléments majeurs du paysage monumental marseillais, comme le Musée Grobet-Labadié, le Palais de la Bourse, l'escalier monumental de la gare Saint-Charles, les colonnes commémoratives du Premier Empire, ou le château Valmante mais également l'hôtel Pesciolini sur le cours Belsunce. La thématique Marseille sera poursuivie en 2023.

Des redécouvertes récentes du patrimoine médiéval ont été protégées en 2022, dont le château de Cabannes (13) ou la maison du 24 place du Change à Avignon (84). Une attention particulière a été portée au patrimoine orthodoxe des Alpes-Maritimes à Cannes et à Menton. Côté objets mobiliers, l'année 2022 s'est inscrite dans la continuité des précédentes avec la poursuite des campagnes de protection, notamment celle des cathédrales Etat (Avignon, Aix-en-Provence) et non-Etat (Cavaillon, Apt), ou celle de la Maison du Paraïs (lieu de résidence de Jean Giono) à Manosque (04). Signalons aussi la collégiale Sainte-Marthe de Tarascon (13), ou l'abbaye de Lérins à Cannes (06).

Le rôle de l'État en termes d'expertise mais également de levier reste essentiel au maintien des activités de conservation et de restauration. Le réseau des métiers du patrimoine représente un vivier de savoir-faire qu'il est déterminant de protéger.



II. Restauration

La programmation 2022 du BOP 175 – action 1 a été exécutée pour un montant total de 17 937 013,14 € en AE (pour 15 722 448,12 € de CP), en augmentation par rapport à l'exécution de la programmation 2021 (14 094 725,06 € d'AE).

Ces crédits sont répartis de la manière suivante :

- 3 108 735,29 € de crédits de fonctionnement / entretien
- 11 391 741,55 € de crédits d'investissement /restauration, comprenant notamment les crédits affectés à des dotations spécifiques :
 - o Fond d'intervention Patrimoine :

209 092.97 €

o MPP: 889 090,15 €

o Protocole Culture-Défense : 737 500,00 € o Plan sécurité cathédrales : 1167362,00€.



Mise en œuvre du CPER

Les opérations retenues dans le cadre du Contrat de Plan Etat-Région ont représenté un montant total de 2 152 110,70 € d'AE, répartis, sur des monuments classés uniquement, de la manière suivante:

entre types de propriétaires :

- 2 048 630,70 € pour les édifices appartenant à des propriétaires publics
- 103 480,00 € pour les édifices appartenant à des propriétaires privés

et, sur le plan territorial :

- 103 480,00 € pour les Alpes-de-Haute-Provence, pour la mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux de restauration (tranche 1/1) de l'ancienne cathédrale Notre-Dame de l'Assomption de Senez, propriété de la commune ; montant total des travaux : 206 960,00 €, part Etat : 103 480,00 € (50%),
- 2. 240 000,00 € pour les Hautes-Alpes, pour la restauration des dispositifs de gestion des eaux pluviales, du collecteur principal, des fossés et du pont dormant (tranche 3/3) de la Communication Y de Briançon, propriété de la commune ; montant total des travaux : 600 000,00 €, part Etat 240 000,00 € (40%),
- 3. 166 199,80 € pour les Alpes-Maritimes, pour la restauration du clos et du couvert (tranche ¾) de l'église Notre-Dame des Monts de Breil-sur-Roya, propriété de la commune ; montant total des travaux : 415 299,50 €, part Etat : 166 199,80 € (40%),
- 4. 312 000,00 € pour le Var, pour la restauration intérieure du chœur (tranche 2/2) de la Basilique





La courtine du Front Royal du Fort des Têtes à Briançon (Hautes-Alpes) (classée au titre des monuments historiques (façades et toitures) par arrêté du 08/06/1989)

© DRAC PACA / CRMH

Sainte-Marie-Madeleine de Saint-Maximin, propriété de la commune ; montant total des travaux : 780 000,00 €, part Etat : 312 000,00 € (40%),

- 5. 1 330 430,90 € pour le Vaucluse, pour les opérations suivantes :
- la restauration des élévations extérieures Nord et Sud tranche 2/2 de l'ancienne cathédrale Saint-Véran de Cavaillon, propriété de la commune ; montant total des travaux : 515 467,17 €, part Etat 206 186,87 € (40%) ;
- la restauration du clos et du couvert de la Tour Campane et de l'aile des Familiers, tranche ferme, du

Palais des Papes, propriété du conseil départemental de Vaucluse ; montant total des travaux : 2 000 000,00 €, part Etat 600 000,00 € (30%) ;

- la restauration des intérieurs tranche 2/2 de l'ancienne cathédrale Notre-Dame de Nazareth d'Orange, propriété de la commune ; montant total des travaux : 635 503,00 €, part Etat 254 201,20 € (40%);
- la restauration générale (partie haute des gradins et mur de colline ; tranche 7/8) du Théâtre antique d'Orange, propriété de la commune ; montant total des travaux : 675 107,08 €, part Etat 270 042,83€ (40%).

Focus

La Mission Patrimoine en Péril...

Les crédits de la Mission Patrimoine en Péril ont été affectés à la restauration de la Citadelle Saint-Elme de Villefranche-sur-Mer (06), édifice ayant été retenu dans le cadre de la Mission 2020.

Cette opération d'un montant de 1 067 611,00 € a fait l'objet d'une subvention de la DRAC à hauteur de 40% du coût total de cette tranche de travaux, soit 427 044,00 €.

...et la mise en œuvre du Plan Sécurité Cathédrales

La mise en œuvre de la sécurité des cathédrales de PACA pour 2022 du BOP 175 – action 1 - titre 5 (les monuments historiques appartenant à l'État) a été exécutée pour un montant total de 1 167 362 € en AE, en augmentation par rapport à l'exécution de la programmation 2021 (389 903 € d'AE).

Ces crédits se sont répartis de la manière suivante :

• 50 000 € de pour la Cathédrale Saint Jérôme de

- Digne-les-Bains dans le département des Alpesde-Haute-Provence (04),
- 550 000 € pour la Cathédrale Saint Arnoux de Gap dans le département des Hautes-Alpes (05),
- 25 362 € pour la Cathédrale Sainte Réparate de Nice dans le département des Alpes-Maritimes (06),
- 500 000 € pour la Cathédrale Sainte Léonce de Fréjus dans le département du Var (83).



Cathédrale Saint-Jérôme, Digne-les-Bains (04) - Restauration d'un décor mural © Vanessa Ulrich 2006 - UDAP 04 DRAC PACA

Focus

Mise en œuvre du plan de relance - Gap, cathédrale Saint-Arnoux

RANCE

L'ensemble des crédits affectés en 2022 au plan de relance, pour les monuments appartenant à l'Etat, ont été affectés à la poursuite des travaux de restauration des couvertures situées de part et d'autre du clocher et du bas-coté Nord (secteur Nord-Ouest) de la cathédrale Saint-Arnoux de Gap (Hautes-Alpes).

Cette opération avait été mise en place dans le cadre du plan de relance 2021/2022, avec une enveloppe de 1,2 M€, correspondant au montant de la tranche ferme. Des affectations complémentaires d'un montant de 210 000 €, pour le financement de la tranche optionnelle, ont été réalisées dans le cadre de la programmation 2022.

Débutés en octobre 2021, ces travaux d'une durée prévisionnelle de 17 mois ont été rendus nécessaires par les multiples désordres constatés sur ces couvertures restaurées pour la dernière fois, ponctuellement, en 1998 : nombreuses tuiles déplacées et cassées, mauvais état du support bois et de la sous-toiture bitumeuse. Le mauvais état de ces ouvrages était à l'origine d'infiltrations, récurrentes et parfois massives, constatées dans les espaces intérieurs de la cathédrale, les voûtes notamment, depuis plusieurs années.

Les interventions, décomposées en deux lots, ont permis de mettre hors d'eau les charpentes et les voûtes intérieures, et d'assurer une bonne conservation des parements qui viennent d'être restaurés grâce à la remise en état et à l'amélioration des systèmes d'évacuation des eaux pluviales et des habillages.

Il est à noter que ces travaux ont été conduits dans le respect de la biodiversité de l'édifice. Un diagnostic écologique avait attesté de la présence d'espèces d'oiseaux protégées, hirondelles de rochers et de fenêtre, martinets, faucons crécerelles présents dans l'environnement immédiat de la cathédrale. En application des prescriptions de la DREAL, instructeur du dossier de demande de dérogation, plusieurs types de mesures ont été intégrées au chantier : décalage de la date initiale du début des travaux ; mesures de réduction (accès aux nids naturels, nichoirs artificiels et reconstruction des nids); mesures compensatoires (remplacement des nids et création de site de nidification pour les martinets noirs); mesures d'accompagnement et de suivi (étude des chiroptères, accompagnement écologique durant les travaux et suivi à l'issue des travaux).



Restauration de la cathédrale Saint-Arnoux, présence des nichoirs sur échafaudage, Gap (Hautes-Alpes) © DRAC PACA / CRMH

2. Architecture et patrimoine

Architecture - Crédits de paiement DRAC 2022

Travaux espaces protégés	144 777,00 €
Etudes espaces protégés	54 588,64 €
Promotion et sensibilisation	295 734,85 €
Villes et pays d'art et d'histoire	125 374,16 €
Etudes périmètres délimités des abords	118 773,79 €
Total	739 248,44 €

I. Les Unités Départementales de l'Architecture et du Patrimoine

Implantées dans chaque département, les Unités départementales de l'architecture et du patrimoine (UDAP) sont chargées de promouvoir la qualité du cadre de vie dans les domaines de l'architecture et de l'urbanisme. Elles veillent au respect de la règlementation dans le domaine du patrimoine et de l'urbanisme.

Volume d'activité

La vigilance des UDAP s'exerce dans les espaces protégés: sites patrimoniaux remarquables, sites classés et inscrits ou abords de monuments historiques. En 2022, le nombre des demandes d'autorisation d'urbanisme

(permis de construire ou de démolir, déclarations préalables, etc.) est resté relativement élevé ; le nombre d'actes émis par les Architectes des Bâtiments de France (ABF) n'a baissé que de 2% sur l'ensemble de la région après la hausse spectaculaire de 2021. Les départements des Alpes-Maritimes et de Vaucluse ont vu le nombre d'actes émis croître très sensiblement.

Départements	04	05	06	13	83	84
2019	2784	1977	13760	11687	6205	4989
2020	2705	1727	12181	10613	5770	4787
2021	3326	2561	13932	11997	7285	6041
2022	2477	1926	14495	11893	7133	6704
Ecart 2021-2022	- 849	- 635	+ 563	- 104	- 152	+ 663

Types d'avis délivrés

Les avis conformes des ABF, sous forme d'accord avec prescriptions ou de refus d'accord, doivent être suivis par l'autorité compétente en matière d'urbanisme. Ils sont émis dans les périmètres de 500 m en situation de co-visibilité avec les monuments historiques classés ou inscrits, dans les périmètres délimités des abords (PDA) ainsi que dans les sites patrimoniaux remarquables (SPR); ils portent également sur les permis de démolir dans les sites inscrits en lien étroit avec les services de la DREAL.

Les avis simples portent principalement sur les sites inscrits et les périmètres des monuments historiques sans visibilité. La présence de SPR ou de PDA dans chaque département influence fortement la proportion d'avis conformes rendus par les ABF d'un département à l'autre. Les différentes demandes d'autorisation impliquent un suivi dont l'importance varie.

Ainsi, les permis d'aménager représentent un engagement conséquent, puisqu'il s'agit souvent de zones d'aménagement concerté ou de lotissements, dont les projets sont finalisés au terme de nombreuses réunions de mise au point avec les concepteurs, les élus locaux, les promoteurs. Les permis de construire, correspondant à des immeubles complets, des surélévations, des extensions ou des maisons individuelles peuvent également donner lieu à plusieurs rencontres préalables avec les porteurs de projet.

En 2022, la hausse du nombre des déclarations préalables est due surtout aux effets de la crise sanitaire. En effet, de nombreux travaux ont été décalés dans le temps. 2021 avait déjà été marquée par un effet de rattrapage qui s'est poursuivi en 2022 et le nombre d'actes produits est resté très conséquent. Les travaux engagés ont porté à la fois sur la réalisation d'éléments de confort et de loisirs (piscine et climatisation), mais également sur la poursuite d'aménagements liés à l'adaptation du bâti à la transition écologique. Sur ce point, il s'agit de faciliter l'obtention des autorisations et de garantir la qualité des travaux, tout en portant une attention nécessaire à la sauvegarde du patrimoine bâti et des espaces protégés.

Focus

Mise en œuvre de la dématérialisation des autorisations du droit des sols en 2022

La loi Alur puis la loi Elan ont précisé le cadre légal et règlementaire visant à dématérialiser de bout en bout la chaîne de traitement des autorisations du droit des sols. La date d'ouverture de ce nouveau service a été fixée par le législateur au 1er janvier 2022. Cette réforme a été conduite par les ministères de la Transition Ecologique et de la Culture. L'ensemble des collectivités territoriales de plus de 3500 habitants ont l'obligation de recevoir et de transmettre aux différents services instructeurs les demandes d'urbanisme de manière dématérialisée. Les collectivités et les minis-

tères concernés ont dû s'adapter très rapidement afin de répondre à ce changement majeur. Il induit pour les usagers des demandes facilitées. L'ensemble des agents des Unités départementales de l'architecture et du patrimoine (UDAP) a été formé à la nouvelle application métier du ministère de la Culture, « Patronum ». Cette application a permis de réaliser sur 2022 près de 7051 actes, soit 16% du volume total d'actes produits par les UDAP.

La mise en valeur du patrimoine

La politique patrimoniale s'opère dans un cadre défini en concertation entre les collectivités territoriales et les services de l'Etat chargés du patrimoine et du cadre de vie. Depuis la loi LCAP de 2016, les sites patrimoniaux remarquables définissent les modalités de préservation du patrimoine, à partir d'une analyse fine des caractéristiques des édifices, dans un Plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine (PVAP, autrefois ZPPAUP ou AVAP) valant servitude d'utilité publique. La protection du patrimoine peut s'intéresser jusqu'aux décors et éléments intérieurs remarquables selon des prescriptions intégrées dans un plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV) qui confère au SPR la valeur de document d'urbanisme. En 2022, le

nombre d'actes établis sous la responsabilité des ABF a fortement varié entre les départements de la région principalement en fonction des dynamiques à l'œuvre dans les territoires.

Nombre et nature des actes en 2022

	PACA	04	05	06	13	83	84
Permis de démolir	576	8	21	378	68	55	46
Permis de construire	9237	471	460	3329	1992	1439	1546
Permis d'aménager	588	42	47	144	155	87	113
Déclarations préalables	23777	1408	1252	8465	5357	3082	4213
Autorisations sur MH classés	44	11	4	0	29	0	0
Enseignes et publicité	1806	148	50	743	448	290	127
Certificats d'urbanisme	320	17	54	94	61	66	28
Consultations préalables	1229	181	38	0	790	60	160
Patronum	7051	191	0	1342	2993	2054	471
Total	44628	2 477	1 926	14 495	11 893	7 133	6 704

II. Les Sites patrimoniaux remarquables

L'année 2022 a été marquée par le classement de trois nouveaux sites patrimoniaux remarquables :

- Cavaillon, classement par arrêté ministériel du 13 avril 2022.
- Barbentane, classement par arrêté ministériel du 10 mai 2022.
- Saint-Raphaël, classement par arrêté ministériel du 22 juillet 2022 de trois sites patrimoniaux, le centre-ville et ses faubourgs immédiats, le secteur de Boulouris et le secteur du Trayas.

Le centre historique d'Orange a été présenté à la commission nationale du patrimoine et de l'architecture, lors de sa séance du 12 mai 2022 et a fait l'objet d'une enquête publique préalable au classement du 7 novembre au 9 décembre 2022.

Pour ces quatre sites, il a été préconisé de réaliser des plans de valorisation du patrimoine (PVAP) dont les études sont en cours. L'autre temps fort de l'année 2022 pour les sites patrimoniaux remarquable est le lancement des études d'élaboration du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV) de Brignoles, par M. le Maire de Brignoles, dont les études vont se répartir sur quatre années, de 2023 à 2027.

On notera également l'aboutissement du processus de création de l'Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) de Draguignan en novembre 2022 accompagné de la création de deux périmètres délimités d'abords (PDA).

Les SPR en vigueur en région

Département	Territoires concernés
04	Annot, Barcelonnette, Manosque et Quinson
05	Briançon, Guillestre, Lagrand, Remollon, Saint-Véran, Serres et Tallard-Châteauvieux
06	Antibes, Bar-sur-Loup, Grasse, Menton et Nice (PSMV Vieux Nice, Nice-port et AVAP)
13	Aix-en-Provence (PSMV), Arles (PSMV), Cornillon-Confoux, Jouques, Les Baux-de- Provence, Barbentane, Le Tholonet, Marseille, Peyrolles, Rognes, Saint-Rémy-de- Provence et Vauvenargues
83	Brignoles, Draguignan, Fréjus, Hyères, La Seyne-sur-mer, Saint-Martin de Pallières, Toulon, Trans-en-Provence et Saint-Raphaël
84	Avignon (PSMV), Carpentras, Cavaillon, L'Isle-sur-Sorgue, Ménerbes, Oppède, Pernes-les- Fontaines et Pertuis

III. Dix territoires labellisés Villes et Pays d'Art et d'Histoire (VPAH) et neuf biens Unesco (dont 3 en série)

Le label villes et pays d'art et d'histoire a été créé pour développer avec les collectivités locales une politique de valorisation du patrimoine. Depuis 1985, dans le cadre d'un partenariat conventionnel entre le ministère de la culture et les collectivités locales, les « Villes et Pays d'art et d'histoire » mettent en œuvre une politique de connaissance, médiation, valorisation de leurs patrimoines en développant une politique des publics.

Le réseau labellisé constitue un moyen de coopération et de dialogue avec les collectivités et contribue ainsi au développement des orientations de la politique culturelle grâce à un maillage fin du territoire. Cette préoccupation se traduit notamment par le soutien aux actions éducatives destinées aux jeunes et la mise en place par les collectivités, avec l'aide de l'État, d'outils tels les centres d'interprétation de l'architecture et du

patrimoine qui mettent en perspective la transformation de la ville actuelle et des paysages.

Aujourd'hui, en France, 205 Villes et Pays d'art et d'histoire dont 82 EPCI peuvent se prévaloir de ce label national. En Provence-Alpes-Côte d'Azur, 8 villes ont le label Ville d'art et d'histoire : Briançon, Grasse, Menton, Nice, Arles, Martigues, Fréjus et Hyères.

2 EPCI ont le label Pays d'art et d'histoire : la Provence verte Verdon et la Communauté d'agglomération Ventoux-Comtat Venaissin. En 2022, la Communauté d'agglomération Ventoux-Comtat Venaissin a souhaité renouveler le label Pays d'art et d'histoire qu'elle détenait depuis 1998.

Le dossier de candidature a été présenté devant les membres de la CRPA du 1er décembre 2022 qui ont apprécié la qualité du travail réalisé et ont voté à l'unanimité pour le renouvellement du label au Pays Ventoux Comtat Venaissin.



Village de Barbentane, classé SPR en 2022 - Vue sur le château © DRAC PACA/CRMH

Focus

Les zones tampons autour des sites Unesco

Parmi les 12 sites fortifiés par Vauban inscrits sur la Liste du patrimoine mondial comme bien en série en 2008, 2 se trouvent dans les Hautes-Alpes à Briançon et à Mont-Dauphin. Dans le cadre de la révision de la zone tampon du Bien « Fortifications de Vauban » lancée au niveau national en 2021, la DRAC PACA a passé commande à un bureau d'études pour la révision des zones tampons des sites de Briançon et de Mont-Dauphin en associant les collectivités concernées de façon

très étroite. Débuté en décembre 2021, le travail s'est achevé le 18 janvier 2023, en présence des élus et services des communes concernées et des services de l'Etat (DREAL, DDT, DRAC). Les communes doivent délibérer pour approuver le tracé de la zone tampon et les outils proposés. La mise en place de ces derniers (PDA et OAP) reste à organiser.

3. Archéologie

Chiffres clés

2985

dossiers d'aménagement instruits

47

fouilles préventives prescrites

26

opérations et programmes de recherche financés

322

diagnostics archéologiques prescrits

7,991

hectares de fouilles préventives

Archéologie - Crédits de paiement DRAC 2022

Fouilles programmées	251 087,34 €
Subventions aux collectivités	763 173,00 €
Chantier des collections	1 002,00 €
Dépôts archéologiques	438 238,90 €
Publications, colloques	4 636,14 €
Total	1 458 137,38 €

I. Accompagnement des dynamiques territoriales

Le SRA a instruit en 2022, 2 985 dossiers liés à l'aménagement du territoire. Depuis deux années, le constat est fait d'une nette augmentation des opérations préventives dans les départements des Alpes-de-Haute-Provence et des Hautes-Alpes conduisant à un apport significatif de connaissances. Parmi ces dossiers, 71 sont des demandes volontaires de diagnostic présentées par les

maîtres d'ouvrage de projets afin d'anticiper les procédures d'autorisation.

Afin de consolider la prise en compte du patrimoine archéologique, le service a établi un nouvel arrêté de zonage archéologique.

II. Soutien à la recherche, à la valorisation et à la conservation

L'activité de recherche programmée reste importante sur le territoire régional. On soulignera toutefois la confirmation de la tendance observée depuis plusieurs années, celle de la diminution du nombre de chercheurs du CNRS et de l'Université impliqués dans l'archéologie régionale. En revanche, les archéologues des services archéologiques des collectivités, de l'INRAP et de la Culture sont très actifs. Cette activité se caractérise également par un accroissement du nombre de projets collectifs de recherche ayant pour objet une recherche de terrain alliant parfois notamment dans le Var (plaine de Saint-Maximin) travaux d'archéologie préventive et recherche programmée. Parmi ces travaux, plusieurs ont pour ambition de préparer des publications de syn-

thèse. D'autres, enfin, en particulier dans le champ de la préhistoire, permettront une redéfinition des enjeux et priorités de la recherche. La consolidation des données acquises dans la grotte du Lazaret (Nice) suite à plus d'une cinquantaine d'années de fouilles est l'exemple le plus emblématique à cet égard. En 2022, 64 opérations de recherche (étude documentaire, fouille programmée, projet collectif de recherche, prospection au détecteur de métaux, prospections thématiques et diachroniques, relevé d'art rupestre et sondage) ont fait l'objet d'une autorisation. La DRAC a assuré le financement et le soutien de 26 programmes de recherche (197 868 € sur le budget consacré à l'archéologie).

III. Dépôts, CCE et biens archéologiques mobiliers

L'absence d'un agent en charge des biens archéologiques mobiliers d'une part et la saturation des espaces dans le Centre de conservation régional d'Aix-Les Milles ont été un frein majeur avec pour conséquence, un accroissement des demandes non satisfaites formulées par les opérateurs d'archéologie préventive de déposer les collections et archives de fouilles. Ceci est une

préoccupation majeure et une priorité eu égard aux volumes des collections en souffrance.

Dans ce contexte difficile, l'avancée très positive du dossier du CCE de Vaucluse à Avignon est à souligner. Ce projet est entré en phase opérationnelle depuis la fin de l'année 2022 avec un achèvement des travaux prévu pour la fin de l'année 2025.

IV. La valorisation et politique d'éducation artistique et culturelle

Le SRA a apporté son soutien à des actions menées dans le cadre des Journées européennes de l'archéologie, les journées de la préhistoire de Quinson (Alpes-de-Haute-Provence) et diverses expositions temporaires.



Focus

La lutte contre le pillage et le trafic des biens culturels archéologiques

Depuis 2015, cette action représente l'une des priorités du service. L'année 2022 a été marquée par des actions judiciaires conduisant après jugements à la saisie de plusieurs centaines d'objets, les plus anciens datant de la préhistoire et les plus récents de la seconde guerre mondiale.

Par ailleurs, le service a été à l'initiative d'un colloque international au musée d'Histoire de la ville de Marseille. Sous le titre « Agir ensemble contre le pillage et le commerce illicite des antiquités » ont été réunis, pendant deux journées des archéologues, des enquêteurs de la douane, de la gendarmerie, de la police

et des magistrats pour échanger sur les moyens mis en œuvre pour lutter contre ce fléau. Cette rencontre internationale a bénéficié du patronage de l'UNESCO et de l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres. Elle a précédé l'ouverture d'une grande exposition sur ce sujet. Intitulée « Trésors coupables », cette présentation, la première de cette importance proposée en France, a eu pour ambition de sensibiliser le public sur la nécessité de préserver le patrimoine archéologique, bien unique et irremplaçable, en donnant à voir plus de 800 objets saisis sur le territoire national.



Colloque international sur le pillage archéologique et le trafic illicite des antiquités © DRAC PACA / SRA

4. Musées

121

musées de France

02

projets scientifiques remis en 2022

06

projets muséaux en cours

8%

taux de récolement

22

œuvres ou ensembles d'œuvres financés (pour un total de 1716 objets)grâce à une subvention du FRAM (Fonds régional d'acquisition pour les Musées), au bénéfice de 10 musées de France. 1 856 627 €

de subventions aux musées de la région dont

1 026 627 €

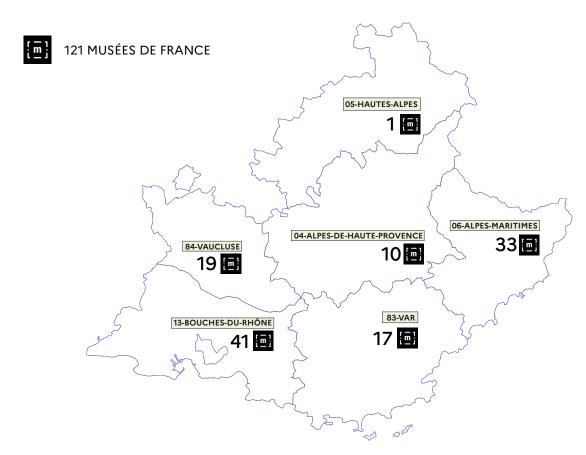
de crédits d'investissement

300

restaurations d'œuvres financées 05

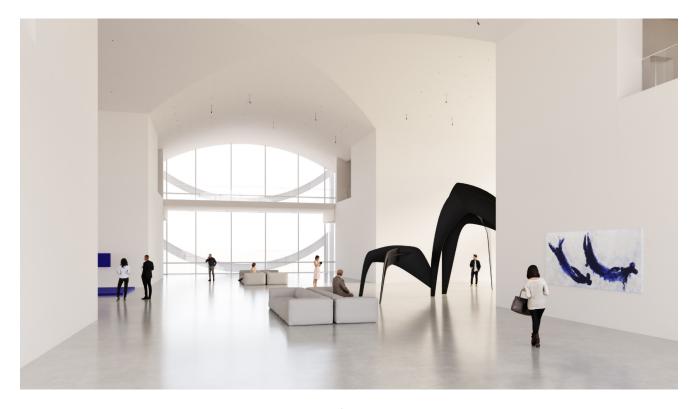
expositions temporaires soutenues 02

expositions d'intérêt national



Ventilation des crédits de paiement 2022 - Musées

Restauration, conservation, prévention	297 000,00 €
Acquisitions musées	140 000,00 €
Investissements Musées de France	1 026 627,60 €
Expositions, publications et projets de médiation	103 000,00 €
CICRP	290 000,00 €
Total	1 856 627,60 €



Salle d'exposition du Mamac, Nice (06) © Alexandre Chemetoff/Joào Luis Carrilho da Graça

La région compte près de 121 musées de France sous tutelle de l'Etat, de collectivités territoriales, d'associations et de fondations. Le poids des établissements nationaux, en termes d'offres permanentes et temporaires, de fréquentation, renforcé par la diversité et la richesse des collections, fait de PACA la seconde

région de France pour la richesse et la diversité de son patrimoine muséal après l'Île-de-France. Il existe 5 musées nationaux, localisés à Marseille (le Mucem) et à Nice ou dans sa périphérie (les musées du Sport, Chagall, Picasso et Fernand Léger).

I. Elargissement des missions et évolutions législatives dans le domaine des musées

Tous les musées bénéficiant de l'appellation « musée de France » ont l'obligation de produire un projet scientifique et culturel (PSC), en application de la loi LCAP du 7 juillet 2016. Le projet scientifique et culturel n'intervenait auparavant que dans le cas d'une rénovation ou d'une extension des établissements. Il est désormais obligatoire et permet de fixer les objectifs sur une période de 5 ans ou plus ; il est depuis 2020 validé par la DRAC avec la recommandation d'intégrer au PSC le plan de sauvegarde des biens culturels. Les musées de France doivent procéder à l'inventaire et au récolement de leurs collections tous les dix ans.

La DRAC assiste et conseille les musées sur les travaux d'écriture (radiation de numéros d'inventaire pour les doublons, inscription à titre rétrospectif pour les oublis), les dépôts de plainte pour les biens manquants, la réflexion à mener sur le matériel d'étude, le marquage complet des œuvres, les campagnes photographiques, la numérisation et le versement des collections sur les bases de données, « Joconde » et Eligis notamment, enfin sur la programmation des restaurations. Les musées de la région PACA sont marqués par un retard significatif dans les opérations de récolement et dans la rédaction des PSC : 76% des musées ne disposent pas d'un PSC de moins 15 ans, 35% n'en ont jamais rédigé.

Focus

Le PSC un enjeu essentiel pour les musées de France

Le projet scientifique et culturel (PSC), rendu obligatoire par la loi LCAP du 7 juillet 2016, est un outil de pilotage fondamental qui permet de dessiner la politique muséale pour les cinq années à venir. Le document dresse le bilan des dix dernières années et définit la singularité et l'identité du musée. A partir de ce constat et du concept clairement circonscrit, les actions à mener sont déclinées, et ce, autour d'un panorama complet, que ce soit à travers le prisme scientifique – les réserves, les conservations préventive et/ou curative, la restauration, l'enrichissement des collections, le Plan de sauvegarde des biens culturels – ou le prisme

culturel – les actions de médiation à destination des différents publics.

Malgré cette obligation, moins de 25% des musées de la région PACA possèdent un PSC à jour. Face à ce constat, la DRAC a donc renforcé son accompagnement, en instaurant des séances de travail en visio-conférence qui réunissent cinq à six musées autour de thématiques communes. Trois groupes de travail ont été installés en 2022; 19 PSC sont actuellement suivis par le service Musées.

II. Travaux en 2022

De manière générale, la crise sanitaire a décalé ou ralenti l'exécution de l'essentiel des projets. L'année 2022 a vu l'ouverture du Musée de Bormes-les-Mimosas soutenu à hauteur de 261 000 €.

S'agissant de la bibliothèque-musée Inguimbertine à Carpentras, les travaux se sont poursuivis tout au long de l'année 2022 ; l'ouverture est prévue en avril 2024. Ce projet permettra de donner à voir dans des conditions entièrement revues les riches et diverses collections rassemblées par Monseigneur d'Inguimbert. Le musée se trouvera dans les locaux de l'ancien Hôtel-Dieu également voulu par l'évêque éponyme. C'est l'atelier Novembre qui assure la maîtrise d'œuvre de cet aménagement. La bibliothèque a déjà intégré ses locaux depuis novembre 2017.

Dans le Var, le musée des Beaux-arts de Draguignan ouvrira ses portes en novembre 2023 après près de deux années de chantier. Ce projet a été ralenti dans son exécution par la crise sanitaire. Il représentera sans conteste un atout au service de l'attractivité culturelle de la Dracénie.

De nouveaux chantiers ambitieux devraient voir le jour, les PSC étant en cours d'écriture ou ayant déjà reçu un avis favorable :

- Le MAMAC (Musée d'Art Moderne et d'Art Contemporain), à Nice, a finalisé son PSC élaboré en collaboration étroite avec les services de l'Etat. Les travaux débuteront à l'automne 2023, la rénovation de musée constituant le projet culturel phare sur cette mandature pour la ville de Nice;
- Le Musée de l'Annonciade à Saint-Tropez pour lequel un programmiste devrait être recruté en 2023.

III. FRAM

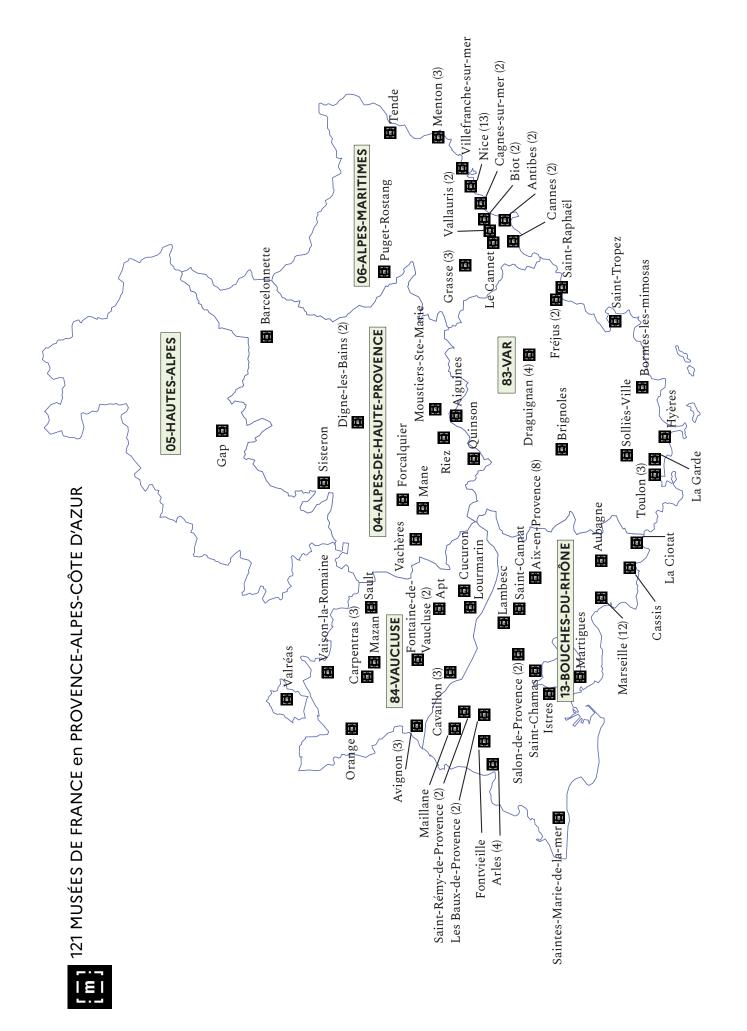
Grâce au Fonds régional d'acquisition des musées (FRAM), la DRAC a soutenu les acquisitions des musées de France effectuées auprès de marchands ou en vente publique, soit un soutien de 140 000 € réparti entre dix musées pour une dotation globale de 290 000€ (à parité avec le Conseil régional).

Focus

Acquisition de la collection

Sur 2021 et 2022, le musée archéologique d'Orange a pu acquérir une collection exceptionnelle, celle de Vallentin du Cheylard constituée par plusieurs générations de 1840 à 1913 pour un montant de 475 000 euros. La participation du FRAM conjointe à celle du fonds du patrimoine s'est élevée à 375 000 € soit plus de trois quarts du montant. L'intérêt de cette acquisition

reposait à la fois sur la rareté de certains ensembles comme les bronzes ou les pièces de verrerie mais également sur l'homogénéité du fonds, plus de 4000 items, qui méritait d'être préservé en une seule entité. Au-delà de l'enrichissement du fonds, l'aide du FRAM vient renforcer l'attractivité territoriale du musée.



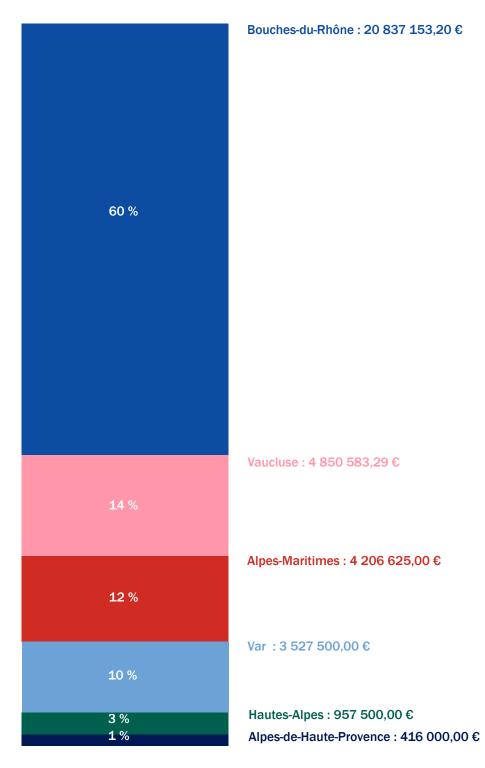


Créa tior

Programme 131 - Création

Crédits de paiement DRAC PACA 2022 - 34 795 361 €

Répartition départementale des crédits de paiement Création DRAC 2022



1. Arts visuels

05

Centres d'art labellisés d'intérêt national (CACIN)

02

réseaux d'art contemporain (Boto(x) et Provence art contemporain) 01

Fonds régional d'art contemporain (57 741 visiteurs en 2022)

02

Écoles nationales supérieures d'art et 4 écoles territoriales

19

Centres d'art ou structures de promotion de l'art contemporain

62

plasticiens ayant bénéficié d'une aide à la création

15 000 €

investis par la Drac au titre de la commande publique

Arts visuels - crédits de paiement DRAC 2022

	Montant
Centres d'art conventionnés	1 957 000,00 €
Rencontres internationales de la photographie	653 000,00 €
Soutien aux réseaux professionnels	116 000,00 €
Soutien aux métiers d'art	317 000,00 €
Investissement bâtiments	574 728,20,00 €
Aides aux artistes, à la résidence et aux ateliers	536 646,00 €
FRAC - fonctionnement	693 000,00 €
Soutien aux festivals	204 000,00 €
Autres lieux	669 000,00 €
Acquisitions et commandes publiques	114 000,00 €
Total	5 334 374,20 €

L'offre régionale en matière d'arts visuels place la région en seconde position derrière l'Île-de-France et l'attractivité de Marseille favorise la dynamique régionale. On compte un FRAC et 19 lieux alternatifs tournés vers la diffusion et la production, mais encore quelques galeries, 6 écoles supérieures d'art dont 2 nationales, et plusieurs manifestations à dimension internationale. Les arts visuels contemporains jouent un rôle de valorisation et d'attractivité, c'est pourquoi certaines entreprises désireuses d'être associées à ces valeurs créent leur propre fondation d'art contemporain. Ainsi en 2021, la fondation Luma a ouvert ses portes à Arles. Enfin, les musées, visant à élargir leurs publics, proposent régulièrement des expositions d'art contemporain qui participent au regroupement des arts visuels, qu'ils soient patrimoniaux ou bien contemporains. Pour autant, ce secteur reste très fragile et pour faire face à la précarité de leurs conditions, de nombreux artistes se rassemblent en collectifs de production, mettant ainsi en commun espaces et matériels de création à Marseille et à Nice notamment.

En 2022, le nombre des demandes d'aide aux artistes est demeuré élevé, avec un total de 142 demandes. 136 dossiers ont été déclarés recevables (70 % provenant de Marseille et des Bouches-du-Rhône) dont 92 demandes d'aide individuelle à la création et 44 demandes pour l'allocation d'installation d'ateliers et l'achat de matériel.

Le montant total des demandes recevables s'élevait à 816 695 €. Si le nombre de dossiers a légèrement reculé par rapport au pic de 2021 lié notamment au contrecoup de la crise sanitaire, il reste très élevé et représente un quasi doublement par rapport à 2020, soit 75 dossiers aidés. L'augmentation des aides aux artistes depuis deux ans donne la possibilité d'améliorer l'installation des artistes sur le territoire, en particulier à Marseille.

Des actions structurantes ont particulièrement marqué l'année 2022.

Le réseau des labels en région Provence-Alpes-Côte d'Azur s'est consolidé en 2022 avec la labellisation d'un nouveau centre d'art : la Collection Lambert, à Avignon.

Deux centres d'art dans les départements alpins, Les Capucins à Embrun (05) et Le Cairn à Digne-les-Bains (04), réalisent un travail remarquable et sont accompagnés vers une labellisation afin de compléter et d'asseoir le maillage régional en arts visuels.

Les Capucins, centre d'art à Embrun, est un lieu de référence, tant dans l'exigence de ses propositions artistiques, d'accompagnement des artistes que dans la qualité de son travail avec les publics. Le centre d'art a fêté ses 10 ans en juillet 2022 au travers d'une grande exposition rétrospective qui a donné l'occasion de découvrir des œuvres de tous les artistes, artisans et différents intervenants qui ont accompagné le centre d'art sur cette longue période.

Le Cairn, centre d'art à Digne-les-Bains, repense son projet en l'articulant depuis le musée Gassendi et les centaines d'œuvres installées dans l'espace naturel, à proximité immédiate ou sur tout le territoire départemental. La direction qui pilote le musée et le centre d'art construit un projet de référence depuis près de 20 ans et souhaite faire porter le label par le musée. La DRAC accompagne avec les collectivités la transformation du projet pour préserver cette histoire unique des liens entre art et nature en France et l'accompagner vers la labellisation CACIN. Cela devrait intervenir en 2023.

Focus

Le FRAC de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Pour le Frac, l'année 2022 a été celle de la mise en œuvre du projet de la nouvelle directrice, Muriel Enjalran, arrivée en mai 2021. Ce projet intitulé « Faire société » a permis au Frac de démultiplier ses interventions en région et au-delà. La nouvelle convention d'objectifs (CPO) signée en 2022 traduit en actes ce projet. Ainsi, le nombre de visiteurs a cru très sensiblement : d'un peu plus de 30 917 en 2021, il a dépassé les 57 741 en 2022. L'activité du Frac s'est accrue dans les murs mais également hors les murs. Le Frac a accueilli 8 expositions, 38 événements et un artiste en résidence.

Plus de 55 projets éducatifs et 12 projets hors les murs se sont déployés dans l'ensemble de la région, touchant près de 38 393 personnes (dont près de 11 000 scolaires). Cette intense activité s'inscrit également dans l'environnement immédiat du Frac puisque « la notion de voisinage est au cœur du nouveau projet artistique » selon les mots de Muriel Enjalran. De nombreux projets ont été lancés avec les habitants du quartier du Frac.



Ângela Ferreira, vue d'ensemble de l'exposition Rádio Voz da Liberdade ©Frac Sud - Cité de l'art contemporain, Laurent Lecat

2. Spectacle vivant

La DRAC assure la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des actions qui relèvent des politiques nationales en faveur de la création et de la diffusion du théâtre et des disciplines associées, arts de la rue, arts du cirque, théâtre d'objet, conte, dans le respect de la parité et de la diversité des

esthétiques. Elle apporte son soutien aux lieux de création et de diffusion, ainsi qu'aux équipes indépendantes dans un souci d'exigence artistique et de soutien à l'emploi.

Théâtre et disciplines associées labels nationaux et appellations

02

Centres dramatiques nationaux (CDN)

02

Centres nationaux des arts de la rue et de l'espace public (CNAREP) 05

16

Scènes nationales (SN)

01

Pôle national cirque (PNC)

Autres lieux

08

Lieux de création et de

Aides aux équipes

Scènes conventionnées

25

équipes indépendantes conventionnées sur trois

26

compagnies soutenues au titre de l'aide au projet

Musique et danse

02

Centres chorégraphiques nationaux (CCN)

01

Centre national de création musicale (CNCM) 01

Centre de développement chorégraphique national (CDCN)

05

Scènes de musiques actuelles (SMAC) 02

Orchestres nationaux en région

Autres lieux

13

Lieux de création et de diffusion

Équipes

20

compagnies ou ensembles conventionnés (3 ans)

24

compagnies et ensembles soutenus au titre de l'aide au projet

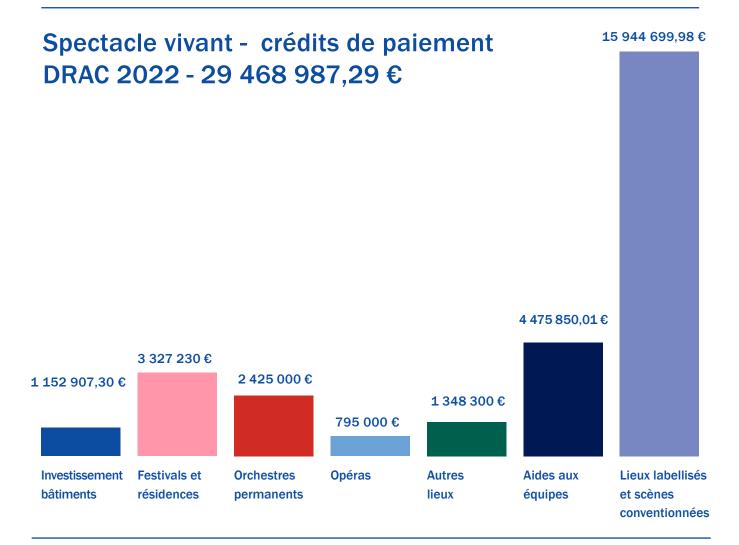
02

établissements d'enseignement supérieur 06

centres habilités à dispenser la formation de professeur de danse

27

établissements d'enseignements artistiques classés



Les labels nationaux ont notamment, dans le cadre de leur cahier des missions et des charges, des engagements structurels, artistiques, culturels, territoriaux, professionnels qui participent à la diversité artistique, au renouvellement des publics et à l'éducation artistique et culturelle. Dans ce cadre, ils portent une responsabilité importante au sein de la chaîne création/diffusion.

Des résidences de différentes natures, création, recherche, expérimentation complètent ces dispositifs. Elles permettent une présence artistique dans les territoires ainsi qu'un soutien à des théâtres de ville non accompagnés au titre du fonctionnement par la DRAC mais contribuant à un maillage territorial plus fin et à une pluralité de l'offre artistique.

En 2022, la DRAC a soutenu dans le cadre des aides au spectacle vivant près de 116 équipes : 31 compagnies chorégraphiques, 34 équipes ou ensembles musicaux, près de 51 équipes aidées dans le domaine du théâtre et des arts associés. Il convient d'ajouter à ce chiffre près de 20 équipes aidées dans le cadre du plan théâtre. Au total 136 compagnies, ensembles, équipes artistiques sont accompagnées et suivies dans l'année.

La facilitation de l'accès au conventionnement, conjuguée au nombre important de nouvelles demandes provenant d'équipes accompagnées dans le cadre d'appels à projets ponctuels au titre du plan de relance, a été possible grâce à une augmentation sensible de l'enveloppe des aides aux équipes artistiques. Au total près de 500 artistes ont été aidés dans le cadre des différents dispositifs de soutien au spectacle vivant. Ces crédits supplémentaires ont contribué à la poursuite des objectifs suivants :

• augmenter l'entrée en conventionnement de jeunes compagnies, les crédits étant en grande partie figés ;

- favoriser l'émergence de formes nouvelles, hybrides, interdisciplinaires ;
- anticiper et accompagner des sorties de conventionnements de compagnies historiques de la région.

Investir dans le spectacle vivant - Le déploiement du CPER 2021-2027

Le contrat de plan Etat-Région comporte un volet relatif au spectacle vivant doté d'une enveloppe de 4 millions d'euros. Il permet de co-financer à parité avec le conseil régional des projets culturels structurants pour les territoires. 2021 a vu l'engagement du dossier de transformation de l'ancien cinéma le TOP à Digneles-Bains, pour un soutien de 500 000 €.

En 2022, un nouveau projet a été lancé. Il s'agit des travaux de mise aux normes et d'aménagement des vastes espaces de la Friche de la Belle de Mai. Ils s'étaleront sur toute la durée du contrat de plan, la DRAC mobilisant une enveloppe de 950 000 €. Une première enveloppe de 150 000 € a été engagée, le conseil régional procédant de façon symétrique. Le lancement de toutes les études préalables est intervenu en 2022. Les travaux proprement dits débuteront au second semestre 2023.

Focus

Le fonds Festival

En 2022, le ministère de la Culture a lancé une politique nationale en faveur des festivals à travers un dispositif intitulé « fonds festivals » afin de répondre aux besoins de développement et de structuration des festivals de la création, d'accompagner leurs transitions et d'encourager leurs innovations et prises de risques artistiques. La région PACA compte plusieurs festivals ayant un rayonnement international pour les filières artistiques mais également de nombreux festivals structurants dans la vie culturelle, économique et sociale des territoires

et de leurs habitants.

En 2022, à l'issue de l'instruction des 145 dossiers de demande de subvention, pour un montant total de 3 715 203 €, la DRAC PACA a alloué une enveloppe de 1 039 000 €. 92 festivals ont été aidés dont 48 relevaient de la musique, 15 des arts visuels, 14 du théâtre et des arts associés, 8 de la danse et 7 étant des festivals pluridisciplinaires.

Parmi les festivals soutenus, la ventilation par département est la suivante :

- 37 festivals aidés, pour un montant de 478 500 € dans les Bouches-du-Rhône;
- 20 festivals aidés, pour un montant de 276 500
 € dans le Var ;
- 13 festivals aidés, pour un montant de 68 500 € dans le Vaucluse,
- 9 festivals aidés, pour un montant de 58 500€ dans les Alpes-de-Haute-Provence,
- 8 festivals aidés, pour un montant de 88 500 €

- dans les Alpes-Maritimes;
- 5 festivals aidés, pour un montant de 68 500 € dans les Hautes-Alpes.

Quatre festivals ont été retenus au titre d'une aide triennale, au regard de leur ancrage territorial et de leur rôle structurant dans les filières : le Salon Festival international de musique de chambre de Provence (13), Babel Minots (13), le Printemps de l'Art Contemporain (13), le Festival Messiaen au Pays de la Meije (05).



Cuarteto Tafi, Festival Musi'Queyras, Abriès-Ristolas (05) © Association Musi'Queyras

3. Le déploiement du plan de relance en

2022

Le plan de relance a permis à nouveau de soutenir les lieux et équipes artistiques fortement fragilisés au sortir de la crise sanitaire.

En 2022, la DRAC a disposé de 1 174 000 €, répartis de la manière suivante :

- 445 000 € de crédits à destination des ensembles musicaux et des lieux de création et de diffusion musicales;
- 749 000 € à destination des équipes artistiques et des lieux de création et de diffusion dans les domaines du théâtre et des arts associés ainsi que de la danse.

Cela a permis de soutenir 10 ensembles musicaux pour près de 90 000 € et d'accompagner quelques 29 projets et structures de diffusion musicale. Pour le théâtre, les arts associés et la danse, le soutien aux équipes artistiques a été porté à hauteur de 180 000 €: 5 équipes ont été accompagnées dans le domaine de la danse et près de 26 équipes dans le champ du théâtre et des arts associés. 43 projets et structures de diffusion ont également été soutenus dans ces deux domaines.

Au final, ce dispositif a contribué en 2022 à maintenir une présence artistique diversifiée dans les territoires en atténuant autant que possible les effets de la crise Covid



Travaux dans le cadre du plan de relance - Tiers-lieu le M![lieu] à Sault (84) © Le M![lieu]

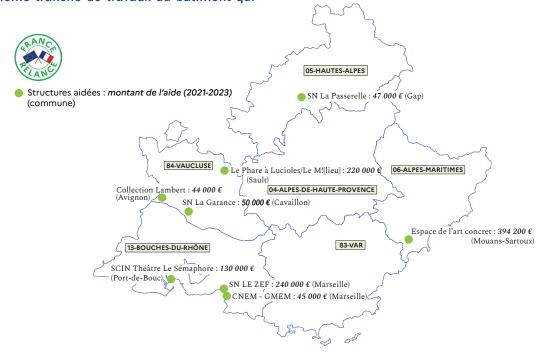
Focus

Les investissements du plan de relance pour la transition écologique

En matière de soutien à l'investissement, l'année 2022 a permis de poursuivre les chantiers engagés en 2021 au titre du plan de relance. Ils ont avancé à un rythme soutenu. La priorité donnée à l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments a été maintenue. Une opération de remplacement de l'ensemble des leds de la scène nationale la Garance à Cavaillon a ainsi été financée. On peut également souligner l'engagement de la deuxième tranche de travaux du bâtiment qui

accueillera le futur tiers lieu le M![ieu] à Sault, porté par la municipalité.

Dans les Alpes-Maritimes, les travaux d'aménagement du parc et des jardins de l'Espace de l'Art Concret à Mouans-Sartoux se sont achevés en 2022. En revanche, les travaux de mise en accessibilité du château se dérouleront à compter de la mi-2023.



4. Licences d'entrepreneur de spectacles vivants

1 161 licences ont été validées en 2022

pour 2 347 demandes traitées

dont:

dont:

393

42

257

94

licences attribuées

licences de catégorie 1

licences de catégorie 2

licences de catégorie 3

768

144

406

218

renouvellements de licences

licences de catégorie 1

licences de catégorie 2

licences de catégorie 3

À la suite d'une profonde réforme qui a pris effet au 1er octobre 2019, une mutation importante dans le domaine des licences s'est manifestée sous trois aspects :

- juridique: un nouveau dispositif législatif et réglementaire (ordonnance, décret, arrêté, fiches techniques valant circulaire);
- informatique: l'annuaire des entreprises françaises permet à tout opérateur de vérifier la validité des licences d'un entrepreneur de spectacles vivants. https://annuaire-entreprises.data.gouv.fr/ labels-certificats/
- administratif: la gestion des dossiers est maintenant dématérialisée à 100%.

Cette réforme a remplacé le contrôle préalable par un contrôle a posteriori : les licences sont devenues des «déclarations d'activités d'entrepreneur de spectacles vivants». Les délais d'instruction ont été raccourcis (un mois au lieu de quatre) et la durée de validité allongée (5 ans au lieu de 3). Les commissions régionales des licences, dont l'avis était obligatoire avant l'attribution, le refus ou le retrait de la licence, n'existent désormais plus en tant que telles.

Une convention nationale élaborée en accord avec les syndicats et les caisses de recouvrement, prévoyant des sanctions administratives appropriées et soutenables, est en cours de négociation.

Dans le cadre de la refonte d'Atalie, de nouvelles modalités de dialogue et d'information réciproques se mettent en place avec les représentants de la profession et des organismes concernés : Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS), organismes de recouvrement des cotisations sociales, organismes de recouvrement des droits d'auteurs, représentants de la profession, etc. Cela concernera principalement un dialogue et une communication en temps réels de l'état des entreprises. Les déclarations préalables auprès des DRAC pour les spectacles occasionnels ont été également supprimées. Le seul dispositif subsistant est celui de l'information accompagnée d'un contrat avec un entrepreneur établi en France et détenteur de licence ou de récépissé valide valant licence pour les entrepreneurs étrangers hors et en Union Européenne.

Cette réforme a permis d'alléger les procédures administratives et de raccourcir les délais d'instruction. De même, la dématérialisation et l'allègement du volume des pièces justificatives à transmettre pour l'instruction contribuent à fluidifier les échanges entre les usagers et l'administration.



03

Econ

mie

culturelle

Chiffres clés

15,77 M€

de dotation d'investissement en faveur des bibliothèques en 2022 soit une hausse de 7,517 M€ par rapport à 2021 (DGD) 32

collectivités bénéficiant d'un contrat Territoire-Lecture (CTL) ou d'un contrat départemental lecture-itinérance (CDLI)

130 000

élèves touchés par les dispositifs École, Collège, Lycée et apprentis au cinéma

<u>Programme 334 –</u> <u>Économie culturelle (hors DGD)</u>

Crédits de paiement 2022 - 393 687 €



96 %

1. Cinéma, audiovisuel et industries culturelles et créatives

Quatrième région de France pour ce qui est du nombre d'établissements cinématographiques en activité (hors Île-de-France), la région a connu une croissance importante des demandes d'autorisation de création ou d'extension de cinémas ces cinq dernières années (20 depuis 2017; 5 nouveaux cinémas au moins devraient ouvrir avant fin 2023). Cette croissance est due à un effet de rattrapage en termes d'offre sur l'ensemble du territoire régional, en particulier sur les trois métropoles et les départements côtiers. Lors de l'instruction des dossiers par la DRAC, une priorité a été donnée à la préservation de l'équilibre géographique de l'offre cinématographique afin de favoriser la répartition homogène des projets sur le territoire.

Par ailleurs, un travail important est engagé avec les exploitants en direction du public jeune. De fait, le public régional reste le plus âgé de France. Tout au long de l'année 2022, les effets de la crise sanitaire se sont faits sentir et certains cinémas demeurent fragilisés. En ce sens, la DRAC a continuer de porter le développement du dispositif d'aide au recrutement des médiateurs par les salles. Son développement a

été soutenu, particulièrement dans les territoires ruraux en partenariat avec le Conseil régional.

Concernant l'Art et Essai, le taux des salles classées reste inférieur à la moyenne des régions de taille comparable. La priorité a été donnée à des associations régionales d'Art et Essai afin de renforcer la formation des exploitants ainsi que la mise en réseau des salles sur l'ensemble de la région.

En matière d'enseignements de spécialité cinéma, un rééquilibrage de l'offre sur le territoire régional a été effectué. Compte tenu du nombre important de jeunes attirés par ces enseignements, souhaitant poursuivre une formation dans le domaine de l'image animée, une meilleure articulation avec l'offre de formation professionnelle post-BAC a été engagée en lien avec les deux académies.

Le choix a été fait, enfin, de renforcer l'accompagnement du dispositif « Passeurs d'Images », touchant un public nombreux, le plus souvent éloigné de l'offre culturelle.

Focus

Les industries culturelles et créatives

La DRAC s'est dotée en fin d'année 2022 d'une expertise spécifique en matière d'industries culturelles et créatives (ICC).

Les industries culturelles et créatives sont, selon la définition qu'en donne l'UNESCO, « les secteurs d'activité ayant comme objet principal la création, le développement, la production, la reproduction, la promotion, la diffusion ou la commercialisation de biens, de services et activités qui ont un contenu culturel, artistique et/ou patrimonial ».

Le ministère de la culture s'est engagé dans une politique de structuration et d'accompagnement de la filière des ICC. En octobre 2022, la DRAC PACA est la première DRAC de France à se doter d'un poste dédié. Il s'agit de parvenir à mieux connaître le tissu local des ICC, d'accentuer la territorialisation des actions et de renforcer l'appui au développement économique de la culture.

Dans un premier temps, l'enjeu a été de favoriser la participation aux appels à projets lancés dans le cadre du programme d'investissement national France 2030. 2022 a ainsi été marqué par plusieurs appels à candidature : soutien au développement des studios de cinéma et d'animation («la Grande fabrique de l'image»), numérisation du patrimoine et de l'architecture, expérience augmentée du spectacle vivant. D'autres appels à projets suivront en 2023. On dénombre, fin 2022, 8 lauréats en PACA.

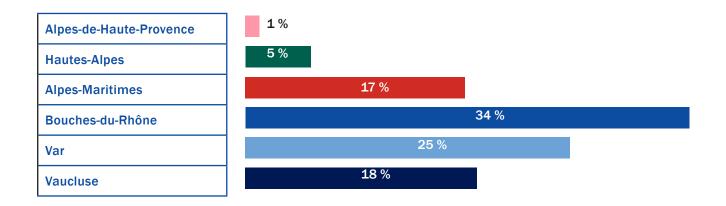
2. Livre et lecture publique

I. Lecture publique

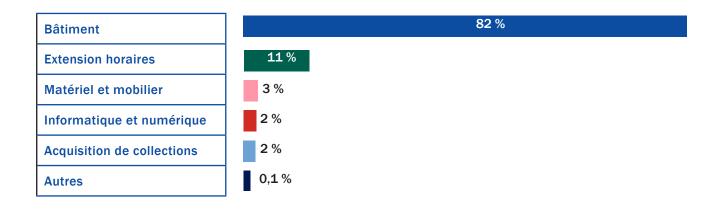
Le réseau de lecture publique continue de représenter un levier d'aménagement du territoire pour la politique du livre en région. Ce dernier ne cesse de se diversifier et de s'étoffer du fait des financements consentis au travers de la Dotation globale de décentralisation (DGD) dont le montant, en hausse pour 2022, a atteint 15,6 M€. L'inauguration d'établissements de lecture publique comme l'Idéethèque aux Pennes-Mirabeau ou la médiathèque de Grasse, ayant bénéficié du label architectural « équerre d'argent », permettent de conforter l'attractivité provençale de la politique du livre.

Les projets à venir conforteront cette attractivité : la réhabilitation de la bibliothèque Méjanes à Aix-en-Provence, la dernière phase de la restructuration de la bibliothèque Jean-Louis Barrault à Avignon ou encore la rénovation de la médiathèque départementale de Vaucluse en constituent des exemples significatifs. La région Provence-Alpes-Côte d'Azur se distingue ainsi par une dynamique d'investissement conséquente sur l'ensemble de ses départements, soit 4 250 M€, tout en accompagnant les collectivités territoriales à la hauteur de 2 M€ pour les ressources humaines au travers du dispositif d'extension des horaires d'ouverture, gage d'une accessibilité plus large du service public sur le territoire.

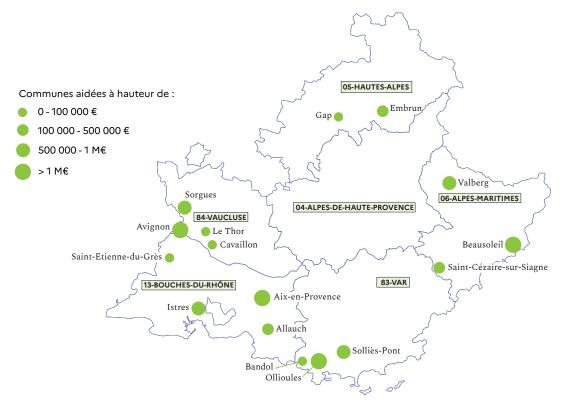
Crédits d'investissement bibliothèques - DGD 2022 par département



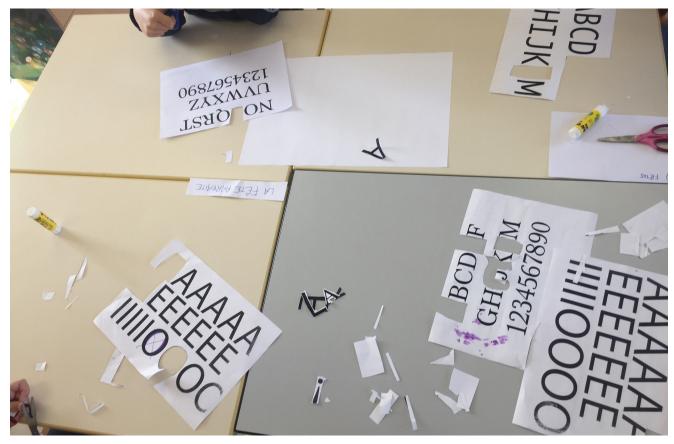
Crédits d'investissement bibliothèques - DGD 2022 par type de dépense



DOTATION GÉNÉRALE DE DÉCENTRALISATION 2022 (CONSTRUCTION RÉNOVATION RESTRUCTURATION AMÉNAGEMENT EXTENSION)



Le développement de la lecture s'appuie sur une forte mobilisation des collectivités territoriales, des réseaux associatifs ainsi que des librairies, autre acteur incontournable de la diffusion. PACA compte, en 2022, 32 Contrats territoire lecture (CTL) actifs répartis sur les six départements de la région, matérialisant l'accompagnement de collectivités et/ou d'associations investies dans un projet de soutien au développement de la lecture.



CTL Parc Naturel Régional du Verdon, Aups (83) © Ornicarinks

Ces contrats ont porté sur la structuration des réseaux de médiathèques via une mutualisation des actions culturelles, une formation partagée des équipes (notamment à l'organisation de résidences d'auteurs : Communauté d'agglomération Luberon Monts de Vaucluse), un travail précis sur des tranches de population spécifiques (jeunesse: Forcalquier, adolescence: Gardanne, habitants des quartiers : Tarascon), ou encore la lecture hors les murs (Arles, Vence). 6 Contrats départementaux lecture viennent renforcer cette dynamique en s'appuyant particulièrement sur un volet de médiation numérique mutualisé. La DRAC a veillé également à ce que les CTL représentent une aide indirecte aux auteurs et illustrateurs intervenant dans ce cadre, sous l'égide d'associations, pour de nombreuses résidences de création et de médiation (La Marelle à Cannes, Draguignan et Nice; Centre Dramatique des Villages dans le Haut Vaucluse; Rions de Soleil dans les Hautes-Alpes). Enfin, un programme ambitieux intitulé « Tous les chemins mènent en bibliothèque » a été engagé . Il est porté par l'association marseillaise «Des livres comme des idées» et financé dans le cadre du CTL départemental des Bouches-du-Rhône. Il a permis d'amener en bibliothèque des publics scolaires comme des familles fréquentant les structures sociales et médico-sociales afin de rencontrer de nombreux auteurs.

La labellisation Premières Pages et les projets Des livres à soi, impliquant d'autres acteurs et partenaires, d'autres approches et des échelles d'intervention différentes ont constitué un complément indispensable au dispositif des CTL. Il s'agit incontestablement d'une porte d'entrée plus immédiate dans l'échange avec les collectivités. Font désormais partie du dispositif Premières pages, en plus de bibliothèques municipales, les bibliothèques départementales des Alpes-de-Haute-Provence, des Hautes-Alpes, des Alpes-Maritimes et de Vaucluse. L'année 2022 a ainsi vu une réelle amplification des actions menées dans ce cadre sur l'ensemble de la région. Les projets Des livres à soi se déroulent principalement en quartier relevant de la politique de la Ville. Ainsi, l'association Eclat de Lire a engagé de nombreux projets autour des très jeunes enfants et de la parentalité sur le territoire de Manosque et de la DLVA. Il en est allé de même pour le travail de l'association Peuples et cultures sur Marseille, œuvrant dans l'hyper-centre, notamment sur les quartiers de Noailles et de la Joliette.

II. Économie du livre et vie littéraire

L'accompagnement de l'Etat à la suite de la crise sanitaire n'a pas ralenti les projets de librairies en termes d'investissement. Malgré les soubresauts de la crise covid, l'économie du livre en région a continué de montrer sa vitalité, particulièrement manifeste au travers de l'installation de librairies. Marseille constitue un indéniable territoire attractif pour les nouveaux venus : une librairie manga dans l'hypercentre, des librairies jeunesse et généralistes viennent ainsi mailler la seconde ville de France. En lien avec les acteurs régionaux de l'économie du livre comme le Centre National du Livre (CNL) la Région PACA et l'Agence régionale du livre (ARL), la DRAC a veillé à assurer une couverture du territoire la plus équilibrée possible en s'attachant à soutenir des établissements en milieu rural ou périurbain. Ce travail de maillage s'est fait de manière complémentaire avec le soutien financier pour les acteurs de l'édition tels JEDI SUD ou Editeurs du Sud accompagnant les promoteurs du livre locaux. 132 550 € ont ainsi pu bénéficier à l'écosystème provençal.

Aussi, le rôle clé de l'Etat dans la modernisation des structures de l'économie du livre a permis de mieux

consolider le maillage territorial afin d'assurer une dynamique bénéficiant tant aux habitants qu'aux structures elles-mêmes.

Désormais plus robustes, celles-ci peuvent mener des actions plus visibles localement. Cette année a également permis de conforter le réseau de résidence d'écrivains co-animé par l'ARL, facilitant ainsi un meilleur accès des auteurs à ces dispositifs d'aide à la création et, offrant aux 6 départements la possibilité de promouvoir plus localement la culture auprès de leurs habitants. Acteur d'importance en terme d'ingénierie territoriale, l'ARL a continué d'assurer, sous l'égide de la Région PACA et de l'Etat, un pilotage et un soutien pertinent auprès de la chaîne du livre. La Marelle, opérateur accompagnant la mise en place de résidences littéraires, a continué à mailler les territoires de dispositifs de création littéraire ouverts sur la vie locale. Enfin, le dialogue avec des acteurs de la formation comme le Centre Régional de la Formation aux Carrières des Bibliothèques (CRFCB), le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) continue de se structurer : il a pu aboutir à la

rédaction du référentiel de compétences dont l'objectif est d'accompagner les recruteurs dans la compréhension des compétences nécessaires pour le pilotage des établissements de lecture publique. La mise en place d'une offre de formation adéquate auprès des professionnels du livre entame sa première étape. Travail de longue haleine, il permettra de mieux répondre aux besoins de formation de la région. Dans le champ du patrimoine écrit, l'action conjointe de la DRAC et de l'ARL a permis d'engager le signalement de plusieurs milliers de documents pour les bibliothèques d'Apt, de Gap, d'Embrun et d'Orange.

Focus

Le renouvellement du Contrat de Filière

2022 a vu la signature d'un nouveau contrat de filière quadripartite entre la DRAC, le CNL, le Conseil Régional et l'Agence régionale du livre. Cet outil permet d'accompagner prioritairement les librairies ainsi que les auteurs afin de renforcer le dynamisme de la filière en région. L'Agence régionale agit en tant qu'opérateur en organisant les commissions d'aide à la librairie en

assurant la rédaction des rapports de synthèse. Ce renouvellement est un acte essentiel ; il permet de flécher annuellement 240 000 € sur le soutien à la librairie, le CNL et le conseil régional versant à parité 100 000 €, la DRAC contribuant à hauteur de 40 000 €. Le précédent contrat triennal a permis de renforcer notablement le tissu régional de librairies.



© Librairie Manga Tsundoku, Marseille (13)



Transmission des savoirs et

démocra tisation

culturelle

Chiffres clés

+600 000

bénéficiaires d'actions culturelles

24

conventions d'éducation artistique et culturelle (EAC)

20

projets d'Itinérance

532

projets d'Éducation artistique et culturelle

27

conservatoires classés, dont 8 soutenus par la DRAC en 2022

112

enseignements

artistiques

dont:

42

Enseignements de spécialité 70

Options facultatives

soit

4480

lycéens (2022-2023)

1680

lycéens

2800

lycéens

Programme 361 – Transmission et démocratisation

Crédits de paiement 2022 Total - 17 082 441,48 €

Enseignements et action culturelle - Crédits de paiement 2022 – 17 082 441,48 €

Conservatoires (hors pratiques artistiques)	258 000,00 €
Enseignement supérieur	4 761 728,00 €
Pratiques artistiques en temps scolaire	3 634 123,01 €
Pratiques artistiques hors temps scolaire	1 126 601,00 €
Eté culturel	2 226 500,00 €
Politique de la ville	287 300,00 €
Partenariats	328 500,00 €
Soutien à l'innovation numérique et numérisation	148 024,47 €
Livre et lecture dont CTL	1 540 798,00 €
Education aux médias	365 550,00 €
Autres	467 000,00 €
Accompagnement des acteurs culturels	426 000,00 €
Pratiques amateurs	56 500,00 €
Publics hôpitaux	320 417,00 €
Publics justice	337 700,00 €
Ruralité (hors EAC)	359 700,00 €
Publics handicap	80 000,00 €
Formation des acteurs de l'action culturelle	286 500,00 €
Soutien à la langue française et aux langues régionales	71 500,00 €
Total	17 082 441,48 €

La DRAC œuvre au service de l'ensemble des habitants de la région PACA quel que soit le territoire où ils habitent, et à tous les âges de la vie. Ainsi, elle poursuit un travail de fond en collaboration avec les autres services de l'Etat, à travers notamment la déclinaison régionale de conventions interministérielles. Certains partenariats sont renforcés, notamment dans les secteurs de la petite enfance et de l'éducation, de la santé

et de la justice. En outre, une attention particulière a été portée aux territoires priorisés par la DRAC dans la plupart des programmes ou dispositifs qu'elle propose, en particulier les territoires éloignés (territoires ruraux et relevant de la politique de la ville), les villes moyennes ainsi que la ville de Marseille.

Cette politique publique d'aménagement culturel du territoire se construit jour après jour dans un dialogue avec toutes les collectivités territoriales. Elle prend appui sur des choix de contractualisation axés sur les enjeux des territoires, sur des appels à projets déclinant les conventions nationales du ministère de la Culture et sur le développement d'actions spécifiques afin de favoriser l'émergence de projet innovants.

La DRAC fait évoluer son mode de contractualisation avec les territoires et cherche à renforcer la cohérence entre les interventions de l'Etat et celles des collectivités territoriales.

1. Priorités ministérielles 2022

Comme pour l'ensemble des secteurs ministériels, la DRAC a soutenu l'activité en adaptant ses moyens à l'évolution de la crise sanitaire et a cherché également à accompagner progressivement la sortie de crise. Le déploiement du pass Culture en PACA est pris en charge par les services de la direction « Création, Publics et Territoires ». Elle s'emploie à mobiliser l'ensemble des acteurs culturels concernés et assure la diffusion la plus large possible de cet outil clé en matière d'accès à la culture et aux biens culturels. A fin décembre 2022, le pass Culture touchait plus de 158 280 jeunes, dont 103 415 jeunes de plus de 18 ans et près de 54 865 jeunes de 15 à 17 ans, dans plus de 1088 lieux.

En 2022, la DRAC a enregistré une augmentation sensible des sollicitations et une progression nette de l'activité en matière d'action culturelle et d'éducation artistique. Cet accroissement est notamment lié à la pleine reprise des activités artistiques et culturelles en milieu scolaire mais également au sein des structures

culturelles rouvertes (lieux de diffusion, bibliothèques, musées, etc.).

La contractualisation avec les collectivités a pleinement redémarré en 2022 du fait notamment du renouvellement d'un nombre important des conventions arrivées à terme. Les collectivités, dans leur ensemble, ont poursuivi et amplifié leur action en élargissant progressivement les catégories de bénéficiaires à la petite enfance, aux temps de loisirs de l'enfance et de la jeunesse, ainsi qu'aux adultes en situation de fragilité. Deux nouvelles conventions ont été signées, la première avec la communauté d'agglomération Dracénie-Verdon en fin d'année et la seconde avec la fédération régionale de l'Union nationale des associations de tourisme et de plein-air.

Données pass Culture - décembre 2022

Département	Nombre de jeunes touchés	Dont 18 ans et plus	Taux de couver- ture	Dont jeunes de 15 à 17 ans	Taux de couver- ture	Structures culturelles inscrites	Lieux culturels référencés	Nombre d'offres proposées	Offres collectives proposées
Alpes-de- Haute-Pro- vence	4 058	2 374	64 %	1 684	26 %	61	46	209 861	204
Hautes-Alpes	3 700	2 177	69 %	1 523	27 %	67	56	121 132	205
Alpes-Mari- times	33 709	21 918	69 %	11 791	30 %	195	210	1 065 760	1 008
Bouches-du- Rhône	65 224	43 313	65 %	21 911	28 %	608	443	1 647 333	2 647
Var	30 598	19 400	70 %	11 198	29 %	185	149	869 458	1 078
Vaucluse	20 991	14 233	74 %	6 758	30 %	226	184	558 341	795
Total	158 280	103 415	-	54 865	-	1 342	1 088	4 471 885	5 937

Focus

Rouvrir le monde - L'été culturel

2 226 500 €

1020

artistes mobilisés

+ 54 000

bénéficiaires

1614

semaines de résidences

72

résidences en territoires

Enfance / Jeunesse

803 000 €

32 500 bénéficiaires environ

Politique de la ville

582 950 €

19 500 bénéficiaires environ

140 projets

Zones rurales

783 600 €

16 000 bénéficiaires environ

169 projets

Pour la troisième année consécutive, le ministère de la Culture a mobilisé des budgets spécifiques « été culturel » destinés à favoriser pendant tout l'été 2022 une présence et une activité artistique et culturelle sur le territoire. La DRAC a invité des artistes de Provence-Alpes-Côte d'Azur à *Rouvrir le Monde* à nouveau avec les enfants, les jeunes, les familles et tous les habitants pendant l'été. Il s'est agi pour les artistes de prendre un temps pour la création artistique et de partager dès l'été et jusqu'en automne leur travail en cours, en développant une pratique artistique avec les habitants du territoire régional.

Le programme Rouvrir le Monde s'est décliné en deux axes majeurs sur l'ensemble du territoire, afin de lier culture et loisirs pour tous les enfants, jeunes et adultes éloignés des pratiques culturelles, et d'associer aussi davantage d'habitants ou touristes à des démarches participatives artistiques et culturelles de territoire :

- 1. Les Résidences en structure d'accueil #RLM ont permis d'installer des artistes pour deux à trois semaines de création et transmission dans tous les lieux accueillant des habitants pendant l'été, partageant ainsi leur temps entre création artistique personnelle et ateliers de pratique artistique avec les résidents.
- 2. Les Résidences en territoire #RLM ont permis d'encourager des projets de territoire directement en lien avec les collectivités. Ces résidences se sont déroulées dans diverses structures de la ville ou de la communauté d'agglomération dans le but de toucher l'ensemble des habitants.

L'été culturel Rouvrir le Monde en PACA a rempli son objectif en permettant le soutien de 1020 artistes. Il a contribué à irriguer le territoire régional de résidences artistiques et de projets d'action culturelle dans plus de 550 lieux, répartis dans toutes les zones, urbaines, rurales, notamment dans les quartiers classés en politique de la ville ainsi que dans les zones rurales isolées.



«Little Cailloux», pièce en immersion en crêche - Eté Culturel 2022 © Alain Rimeymeille

2. Politiques interministérielles

Le partenariat et la contractualisation avec les collectivités continue d'être, pour la DRAC, le principal levier de développement de l'éducation artistique et de l'action culturelle et territoriale (ACT) en direction des jeunes et de tous les habitants. Ces conventions EAC et ACT incluent systématiquement l'éducation nationale et sont également parfois rejointes par la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF)

ou la Caisse d'allocations familiales. L'approche territoriale est importante, la collectivité partenaire y voit un moteur de développement et d'attractivité ainsi qu'un outil de cohésion sociale au service de ses administrés. Près de 24 conventions étaient en cours en 2022. Elles associent systématiquement la DRAC, une collectivité ainsi que l'académie concernée.

I. Territoires prioritaires

Garante d'un égal accès à la culture, la DRAC priorise son intervention en faveur des habitants et habitantes des territoires qui peuvent en être éloignés pour des raisons sociales ou géographiques, et particulièrement dans les quartiers situés en politique de la ville ou les zones rurales.

La politique de la ville

La politique interministérielle Culture - Politique de la ville a connu une relative stabilisation (budget comme modalités d'interventions). Cette politique est claire-

ment identifiée en DRAC. Et, la région PACA regroupe à elle seule 10% des Quartiers Politique de la Ville nationaux (128 QPV) qui eux-mêmes représentent plus de 10% de la population régionale. Le département des Bouches-du-Rhône concentre 65 QPV, raison pour laquelle la DRAC cofinance avec la préfecture un appel à projets « Culture et lien social ». Il est piloté conjointement avec les services du préfet délégué à l'égalité des chances (PDEC), dans le but de favoriser les liens entre les acteurs du champ social (en particulier les centres sociaux) et les acteurs culturels. Une

enveloppe de 100 000€ y est consacrée, la préfecture concourant pour le même montant. Plus de 30 projets ont pu être aidés en 2022, principalement situés sur Marseille et dans quelques QPV des Bouches-du-Rhône, notamment à Arles, Port-de-Bouc et Salon-de-Provence. Cet outil, devenu incontournable, a permis d'identifier des acteurs clés intervenant dans ces quartiers et de démultiplier l'offre d'accès à des propositions novatrices de pratique artistique.

Les territoires ruraux

La DRAC intervient dans les territoires ruraux en s'inscrivant dans la mise en œuvre des contrats de ruralité. Elle porte une attention particulière à l'aménagement culturel de ces territoires. Ansi, le Théâtre Durance, dans les Alpes-de-Haute-Provence, déploie des actions en itinérance sur l'ensemble du département et est accompagné vers le label «Scène nationale».



Festival Babel Minots à la Cité des Minots, Marseille (13) © Naïri

II. Publics spécifiques

Des appels à projets (AAP) récurrents (C'est mon patrimoine, Culture, Santé et Handicap, Culture Justice, Action culturelle et langue française), identifiés et reconnus par les partenaires culturels qui ont l'habitude d'y trouver le pendant de leur démarche de création, mettent l'accent sur des politiques envers les publics ou les territoires prioritaires. Ces politiques sont mises en œuvre en interministériel ou interinstitutionnel. La petite enfance constitue un chantier ouvert, en plein développement. De nombreux projets se déploient dans tous les départements. Il s'agit souvent de résidences d'artistes dans les crèches. Ils s'accompagnent souvent d'actions de formation. Les collectivités locales sont intéressées pour inscrire cet axe dans les conventions de développement de l'EAC car la petite enfance représente l'une de leurs compétences ainsi qu'un moyen de lever les freins à la participation à la vie culturelle, en associant les jeunes parents aux projets développés. Une collaboration fructueuse avec la Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités

(DREETS) en 2020 autour de l'AAP issu du Plan pauvreté et reprise en 2021 avec un AAP complémentaire autour des « 1000 Premiers jours de l'enfant » s'est naturellement poursuivie en 2022. La Drac accompagne ainsi plus d'une vingtaine de projets associatifs sur l'ensemble du territoire régional.

Justice

L'année 2022 a permis l'aboutissement du travail d'élaboration d'une nouvelle convention régionale ; elle réunit pour la première fois en PACA la Direction interrégionale des services pénitentiaires (DISP), la Direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse (DIRPJJ) et la DRAC autour d'objectifs partagés dont la pratique artistique se fait l'instrument : l'inclusion sociale, la réinsertion, la lutte contre la récidive. Cet accord est désormais décliné en appels à projets spécifiques à chaque bénéficiaire. Une nouvelle piste de valorisation de la création en milieu pénitentiaire est en projet avec la décentralisation du festival

Vis-à-vis initié par la DISP de Paris et le Théâtre Paris Villette en 2016. Il s'agit de délocaliser l'évènement en PACA. L'année 2022 a permis de poser le cadre de cette nouvelle proposition qui interviendra au sein de la scène nationale Liberté-Châteauvallon au mois de mai 2023.

En outre, la DRAC a poursuivi le fléchage de moyens financiers significatifs pour les actions destinées au public sous main de justice, en augmentation de 16% entre 2021 et 2022. L'appel à projets Culture/Justice a été publié à l'automne. 41 projets ont été financés pour un budget dépassant au global 600 000 €. La DRAC a contribué à hauteur de 296 800 €. L'Agence régionale du livre a ainsi reçu un financement de 60 000 € pour des projets de développement de la lecture en prison comme dans les foyers de jeunes sous main de justice.

Culture Santé et Handicap

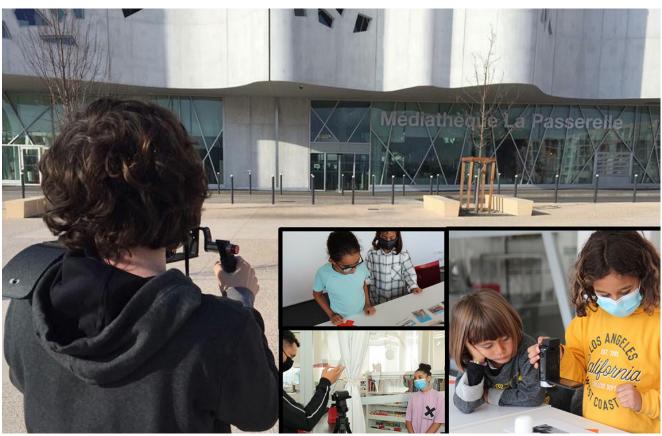
L'appel à projets en direction des établissements relevant de la tutelle de l'Agence régionale de santé (ARS) a rencontré un profond succès auprès des personnels soignants et des publics bénéficiaires. Les collectifs d'artistes et d'auteurs y trouvent un cadre d'intervention contraint mais les conduisant à réinterroger leur pratique dans un décalage volontaire et stimulant. Il a permis de mobiliser une enveloppe de 612 000 € et

d'accompagner plus de 38 projets sur l'ensemble du territoire régional.

L'année 2022 a vu la signature d'un nouveau protocole national. Il se déclinera sous forme de convention régionale en 2023. La convention tripartite regroupant la DRAC, l'ARS et le Conseil régional est arrivée à son terme fin 2022. Ce triennal a été l'occasion d'amplifier les projets dans les hôpitaux, les EPHAD et les IME de la région et d'offrir des propositions culturelles d'envergure. A ce titre, l'APHM dispose d'un service culturel, déploie une programmation culturelle fort ambitieuse et bénéficie d'un financement via l'appel à projets.

C'est mon patrimoine!

L'opération « C'est mon patrimoine ! » a pour objectif la découverte du patrimoine par des jeunes issus majoritairement de territoires prioritaires. A l'origine conçu sous forme d'appel à projet national, elle est désormais co-pilotée en région par la DRAC et les services de la cohésion sociale (DREETS). 49 projets ont été retenus à l'échelle régionale pour une enveloppe globale de 100 000 € (70 000 € DRAC et 30 000 € DREETS). Les projets financés ont permis de toucher 4000 enfants et jeunes de 8 à 17 ans.



Opération C'est mon patrimoine! à la médiathèque La Passerelle, Vitrolles (13) 2022 © Association Vatos Locos Video



Micro-folie mobile, CIAM, Aix-en-Provence (13) © M. Béridot - EPPGHV - MC

TIERS LIEUX ET MICRO FOLIES

La stratégie territoriale de la DRAC en 2022 a également consisté à piloter le déploiement d'un réseau de Tiers-lieux culturels et des Micro-Folies.

Tiers lieux

Lla stratégie de la DRAC s'appuie sur l'accompagnement et le déploiement des lieux labellisés « Fabrique de Territoire » et « Fabriques numériques de Territoire » (Agence nationale de cohésion des territoires - ANCT), Quartiers culturels Créatifs (Direction générale des médias et des industries culturelles - DGMIC) et « Manufactures de proximité » (ANCT) en assurant une complémentarité et une équité territoriale avec les Tiers lieux culturels et citoyens repérés par un appel à projets régional en 2020 et 2021. 2022 a été l'occasion de reconduire cet appel à projets, de faire émerger de nouveaux tiers lieux et d'en conforter d'autres. 26 projets de tiers lieux pour un montant total de 328000 € ont pu être soutenus. L'ambition est de réussir à constituer un véritable réseau irriguant le territoire régional. La mise en œuvre de cette stratégie repose sur une action concertée avec le réseau Sud Tiers-Lieux, l'aide au diagnostic, à la formation et à la cartographie d'Arsud ainsi que sur l'analyse des besoins territoriaux des collectivités territoriales adressés aux sous-préfets. Toute nouvelle implantation est pensée en fonction de l'offre

culturelle environnante afin d'être complémentaire et non en substitution.

Micro-Folies, musée numérique développé par l'Etablissement public de la Villette

Le travail de la DRAC en faveur du déploiement du dispositif Micro-Folies passe par la mobilisation des réseaux des acteurs culturels (bibliothèques, musées, archives) avec l'appui des préfets dans un réel objectif d'aménagement culturel du territoire. L'appel à projets régional reconduit en 2022 a permis de financer 11 projets via des crédits du Fonds national d'aménagement des territoires (FNADT) pour un total de 225 000 €. Parmi les lauréats, on peut noter 1 projet dans les Alpes-de-Haute-Provence, 2 projets dans les Hautes-Alpes, 3 dans les Bouches-du-Rhône, 3 dans le Var et 2 dans le Vaucluse.

A fin 2022, 24 Micro-Folies étaient ouvertes au public sur le territoire régional, 10 devant ouvrir dans le courant de l'année 2023.

Focus

Le Fonds d'innovation territoriale

Le Fonds d'innovation territoriale (FIT) a été lancé par le ministère de la Culture en mars 2022. Il est pensé comme un dispositif souple, en reprenant les codes des appels à projets. Il a pour ambition de permettre aux Directions régionales des affaires culturelles de signaler des projets de territoires n'entrant pas dans leurs cadres d'intervention habituels mais également de valoriser des actions atypiques soutenues en région. En PACA, 7 projets ont pu être financés en 2022 à hau-

teur de 230 000 €. Le FIT s'est également accompagné d'un volet portant sur les tiers-lieux. Dans ce cadre de cette seconde phase, la DRAC a pu bénéficier de crédits exceptionnels. 180 000 € sont venus abonder l'appel à initiative régionale Tiers-Lieux, construit de concert avec l'ANCT et l'association Sud Tiers-Lieux.

Cet outil exceptionnel a représenté une rare occasion de renforcer des projets existants atypiques tout en valorisant des initiatives locales novatrices.

3. Enseignements artistiques

Chiffres clés

02

écoles nationales supérieures d'art

01

Pôle supérieur de la Danse (PNSD)

04

écoles territoriales

01

école supérieure d'art dramatique (ERACM)

01

école supérieure de formation aux métiers techniques du SV (ISTS)

27

conservatoires

Les conservatoires

Les conservatoires classés en PACA représentent un levier indispensable au déploiement d'une politique d'éducation artistique et culturelle. C'est pourquoi le soutien aux projets EAC des conservatoires classés s'est renforcé. Les moyens croissants consacrés aux enseignements artistiques ont permis d'aider de nouvelles collectivités. L'aide de la DRAC aux conservatoires classés, pour ceux proposant une tarification sociale, vise à soutenir des projets contribuant à l'un des 3 objectifs suivants :

- Favoriser le renouvellement des pratiques pédagogiques,
- Accompagner la diversification de l'offre artistique,
- Encourager le développement des réseaux et des partenariats.

La notion d'aménagement culturel du territoire est également primordiale dans l'attribution des aides aux conservatoires. 8 conservatoires ont ainsi été soutenus en 2022, pour un total de 778 000 €.

En 2022 a également été engagée la politique de renouvellement du classement des conservatoires ; un nouvel arrêté précisant les critères de classement a été publié le 9 août 2022, pour les conservatoires à rayonnement communal (CRC), intercommunal (CRI), départemental (CRD) ou régional (CRR). La campagne a donc démarré à l'automne 2022 et s'achèvera à la fin de l'année 2023.

L'enseignement supérieur

Si la crise sanitaire a impacté les coûts de fonctionnement des établissements, les résultats financiers de 2022 sont globalement restés positifs du fait d'une reprise progressive de certaines activités (frais de déplacement, réduction du nombre d'intervenants extérieurs, etc.). L'année 2022 a permis d'accompagner les efforts des établissements dans la voie de l'insertion via l'été culturel qui a offert des possibilités de résidence ainsi qu'au travers du dispositif Culture pro. Les écoles supérieures d'art se sont emparées de manière particulièrement dynamique du dispositif de l'été culturel en prenant en charge directement leurs jeunes diplômés (mobilisation, accompagnement et mise en relation avec les lieux d'accueil, versement des bourses de résidence). 175 000€ ont été fléchés en 2022 permettant de financer près de 85 résidences, soit 20 de plus qu'en 2021. Parmi les six écoles présentes



© Institut d'Enseignement Supérieur de Musique, Aix-en-Provence (13)



© Institut d'Enseignement Supérieur de Musique, Aix-en-Provence (13)

sur la région, cinq ont pris part à l'été culturel. L'Ecole des Beaux-arts de Marseille a porté 40 résidences principalement présentes sur les Bouches-du-Rhône. L'Ecole nationale de la photographie d'Arles a assuré 25 résidences rayonnant sur l'ensemble du territoire. La Villa Arson a porté 10 projets sur les Alpes-Maritimes et les Bouches-du-Rhône; l'Ecole Supérieure d'Art d'Avignon a accompagné 7 projets sur l'Agglomération et l'École supérieure d'art d'Aix-en-Provence Félix Ciccolini 3 sur la métropole Aix-Marseille.

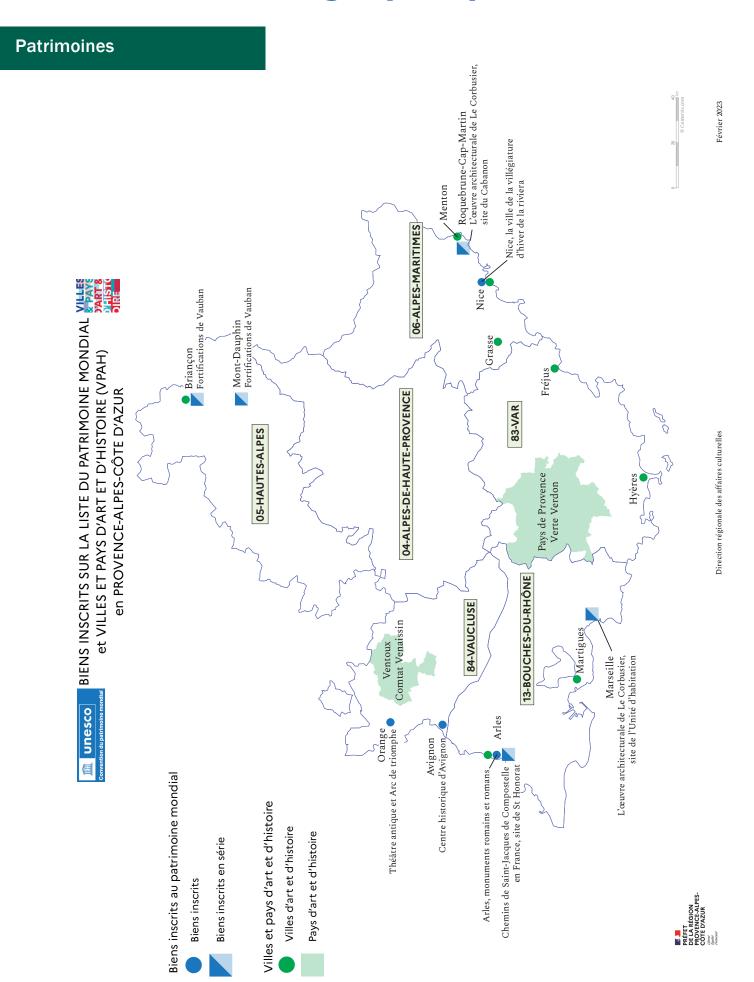
De nombreuses écoles ont répondu à l'appel à projets Culture pro, preuve d'une réelle prise en compte de cette priorité que constitue l'insertion professionnelle. Cette action a permis d'attribuer 140 000 € à 5 projets.

4. Education aux médias et aux images

En 2022, la DRAC a consacré 365 550 € à l'éducation aux médias et aux images. Cela s'est notamment traduit par un appel à projets doté de 130 150 €. Il a permis de soutenir 22 projets (10 de plus qu'en 2021) répartis sur l'ensemble du territoire régional, dont plus de la

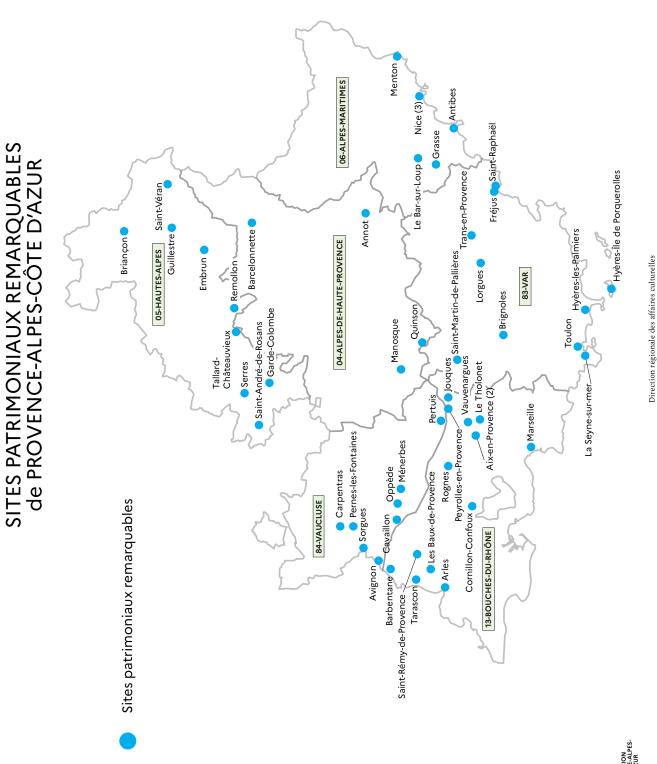
moitié dans les Bouches-du-Rhône (12 projets). Une attention toute particulière a été apportée aux projets se situant dans les quartiers prioritaires et associant un équipement culturel à un établissement scolaire.

Annexes cartographiques

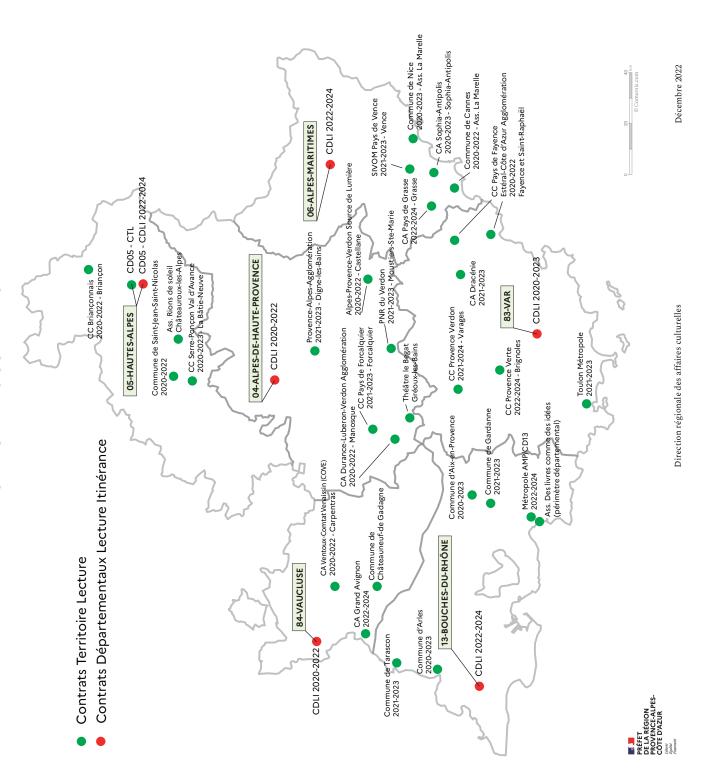


Patrimoines

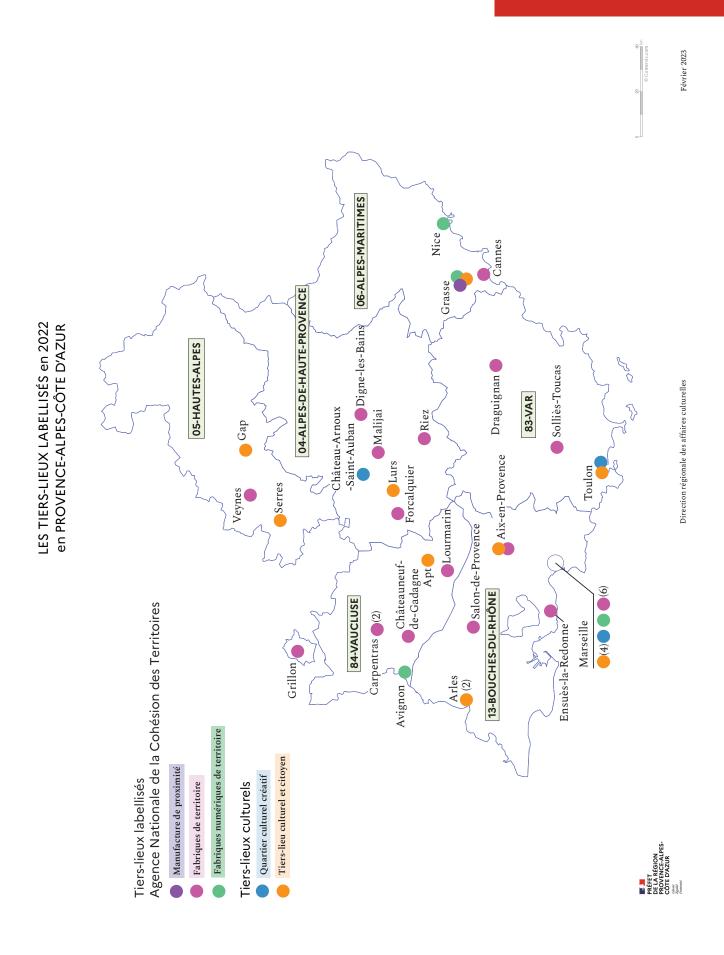
juin 2023



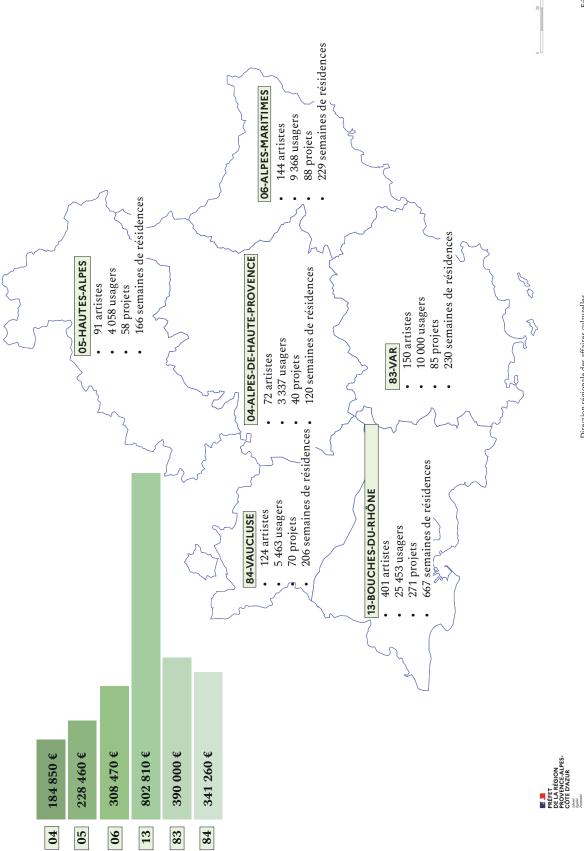
CONTRATS TERRITOIRE LECTURE (CTL) CONTRATS DEPARTEMENATAUX LECTURE ITINERANCE (CDLI) EN PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR



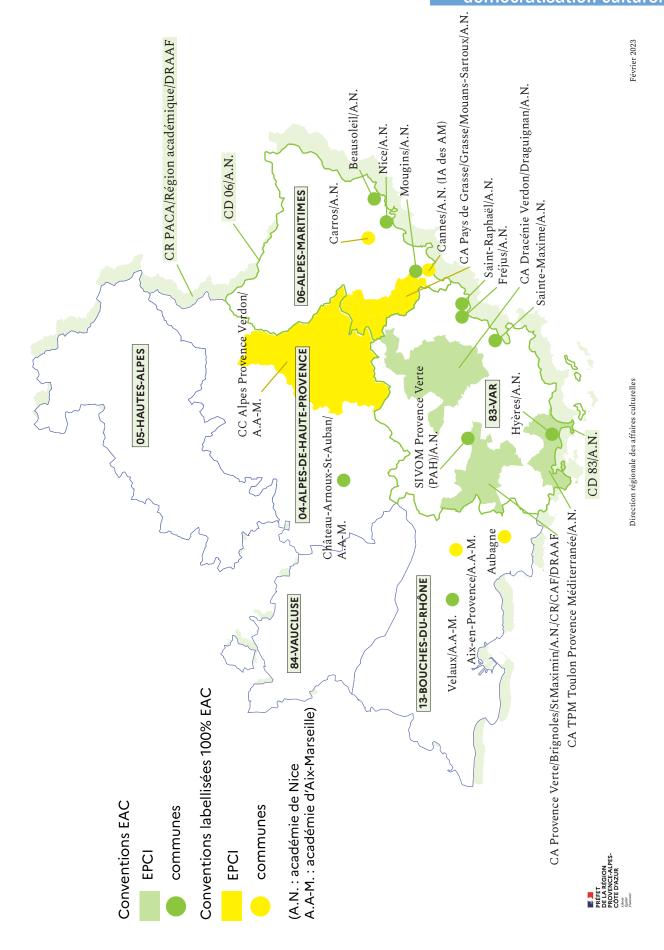
Economie culturelle



L'ÉTÉ CULTUREL - ROUVRIR LE MONDE 2022 en PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR



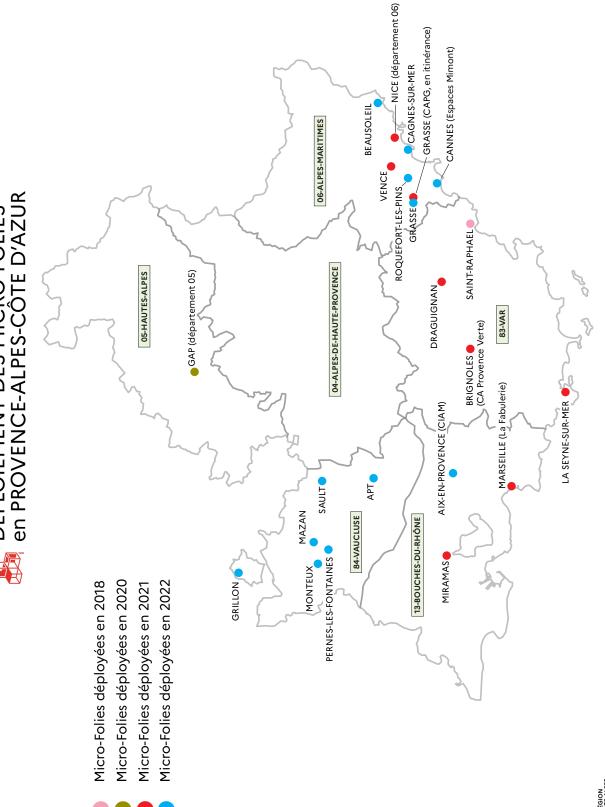
Transmission des savoirs et démocratisation culturelle



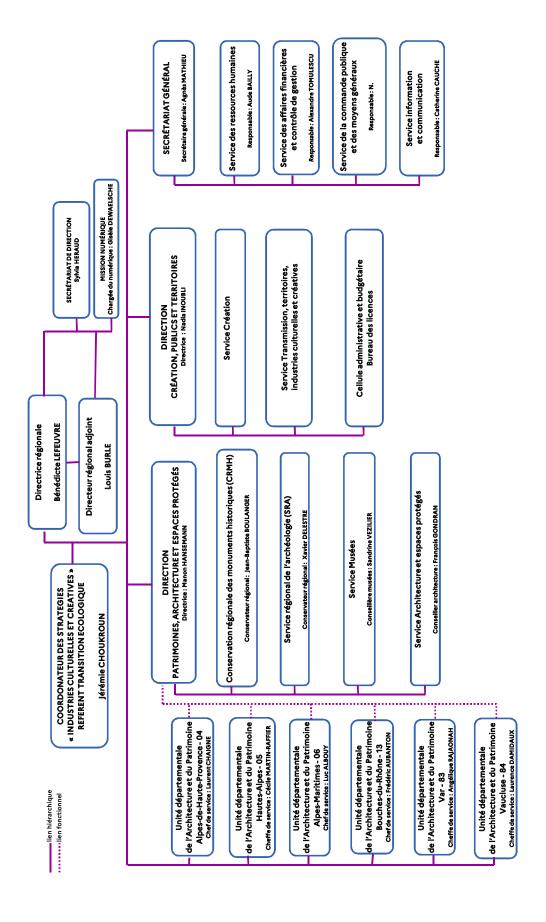
CONVENTIONS ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE EN COURS

Direction régionale des affaires culturelles

DÉPLOIEMENT DES MICRO-FOLIES en PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR



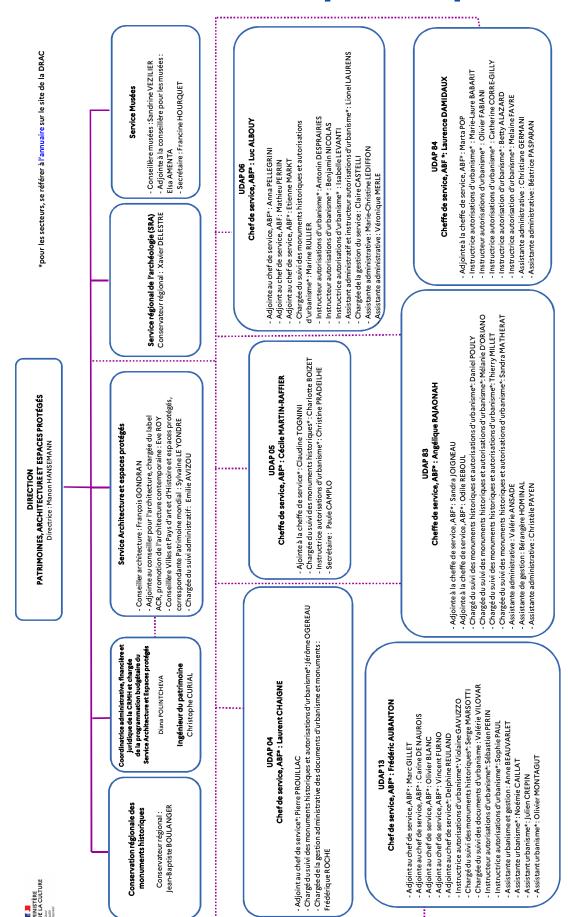
Organigramme général





DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES
DE PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR

Direction Patrimoines, architecture et espaces protégés

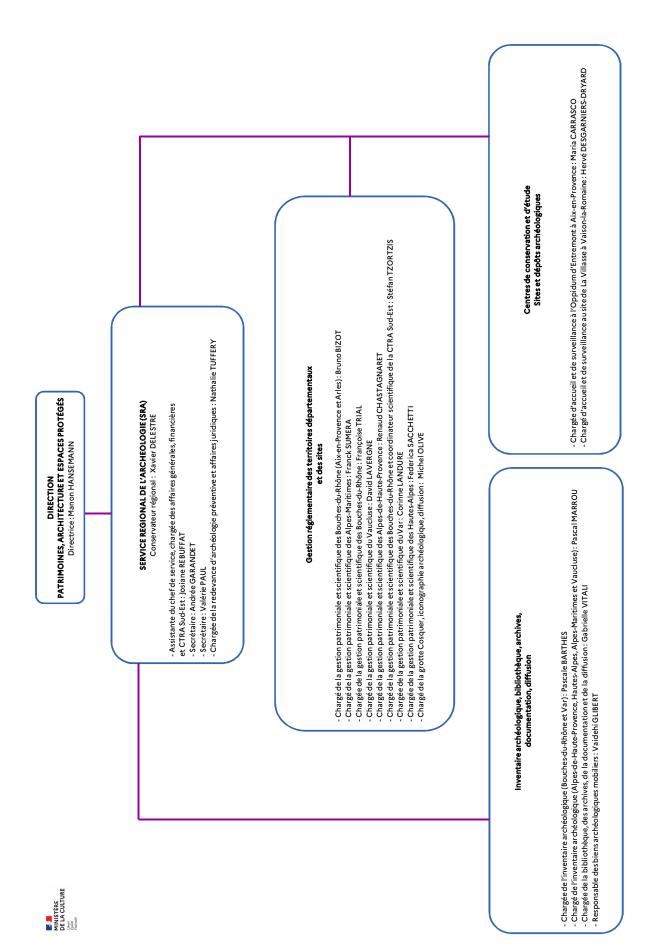


Conservation régionale des monuments historiques

Chargé de la protection pour les Bouches-du-Rhône (arr. Marseille, Istres) et le Vaucluse : Olivier LIARDET juridique de la CRMH et chargée de la programmation budgétaire du Service Architecture et Espaces protégés Diana POLINTCHEVA Coordination administrative et juridique, chargé e du suivi des procédures de protection immeubles Chargé de la documentation du service, des archives du service et des consultations extérieures, chargé du secrétariat de la 1ère section de la CRPA et administrateur Agrégée : Cédric CHAILLET et objets mobiliers et chargée du secrétariat de la 3ème section de la CRPA: Virginie CARLES Correspondante jardins, Label Jardin remarquable, Chantiers jeunes bénévoles, Coordinatrice administrative, financière et Ingénieur du patrimoine Christophe CURIAL lardins, fiscalité et action culturelle Chargé de la protection pour les Alpes-Maritimes et le Var: Julien BROCHIER Apprentie assistante documentaire et archivistique : Camille LALAUS Chargée de la protection pour les Bouches-du-Rhône (arr. Aix, Arles), Protection et documentation les Alpes-de-Haute-Provence et les Hautes-Alpes : Christelle INIZAN action culturelle et fiscalité : Brigitte LARROUMEC PATRIMOINES, ARCHITECTURE ET ESPACES PROTÉGÉS Conservatrice des monuments historiques pour les Alpes-de-Haute-Provence, Hautes-Alpes, chargée de la coordination du contrôle scientifique et technique: Julie TUGAS . Chargée de conservation et de restauration des patrimoines des Bouches-du-Rhône, chargée du bilan sanitaire et de la base de données des prestataires : Emeline SELLNER Secrétaire de la directrice : Sophie DAVID Directrice: Manon HANSEMANN Chargée de conservation et de restauration des patrimoines des Bouches-du-Rhône (hors bâtiments publics d'Aix-en-Provence): Delphine LECOUVREUR nstruction des autorisations / Contrôle scientifique et technique . Conservateur des monuments historiques pour les Bouches-du-Rhône et le Vaucluse, chargé de la stratégie des protections : Pierrick RODRIGUEZ - Chargé de conservation et de restauration des patrimoines des Hautes-Alpes, des Alpes-de-Haute-Provence et du Var: Yann VISSEAUX - Chargée de conservation et de restauration des patrimoines du Vaucluse et Cathédrale d'Aix-en-Provence: Marine GHIDIONESCO - Assistante des chargés de conservation pour le Vaucluse et les bâtiments publics d'Aix-en-Provence : Cherazed BOURAHOUI Chargé des autorisations de travaux et du suivi des chantiers pour les Bouches-du-Rhône: Arthur SOUHARD · Chargée de la gestion des autorisations de travaux et du contrôle scientifique et technique : Marie LABROT CONSERVATION REGIONALE DES MONUMENTS HISTORIQUES - Assistante du chargé de conservation pour les Alpes-de-Haute-Provence, chargé e de la gestion de l'entretien - Assistante des chargés de conservation pour les Alpes-Maritimes, en charge des frais de missions des CAOA Conservateur régional : Jean-Baptiste BOULANGER · Chargé de conservation et de restauration des patrimoines des Alpes-Maritimes : Pascal FESQUET Conservateur des monuments historiques chargé des études transversales: Laurent HUGUES - Assistante des conservateurs, chargée des dossiers objets mobiliers : Valérie CLAUDON - Assistante des chargés de conservation pour les Hautes-Alpes, les Bouches-du-Rhône (hors bâtiments publics d'Aix-en-Provence) et le Var : Sylvie GRACIA Conservateur des monuments historiques pour le Var et les Alpes-Maritimes : N. oble administratif et financier -Intérim Alpes-Maritimes : Julie TUGAS Intérim Var: Pierrick RODRIGUEZ Assistante qualifiée de conservation du patrimoine : Pauline ARNAUD Adjoint au Conservateur régional: Pierrick RODRIGUEZ des monuments Etat et non Etat de la région PACA : Laure STEFANINI · Secrétaire du conservateur régional : Sophie DAVID et des dossiers des chantiers de jeunes bénévoles : Clothilde FONS - Adjointe a u Conservateur régional : Juli e TUGAS

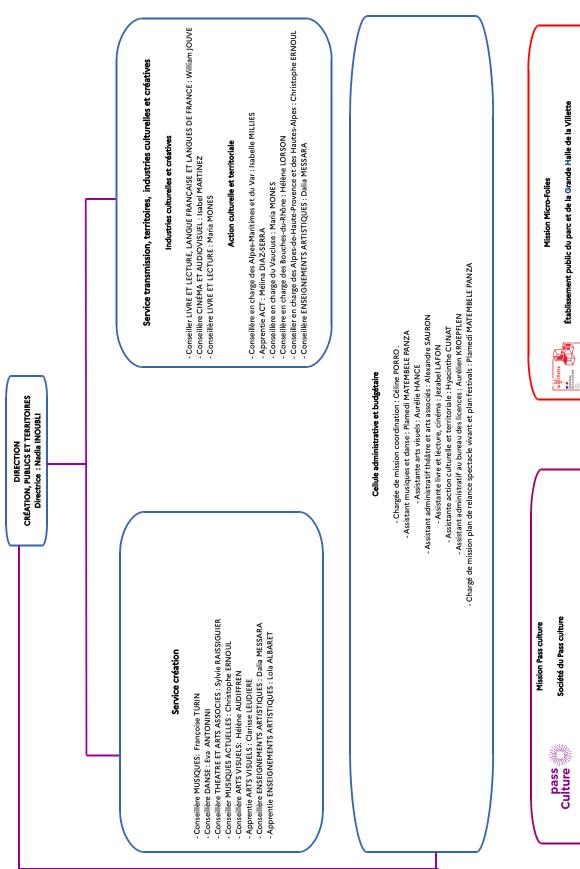
© DRAC PACA 23/06/2023

Service régional de l'archéologie



© DRAC PACA 23/06/23

Direction Création Publics et Territoires



ICRO-FOLI

Chargée de mission animation territoriale : Marine BERIDOT

Chargé de développement Paca & Corse : Sylvain BIANCHI (basé à Marseille) Chargée de développement Paca & Corse : Roseline FALIPH (basée à Gap)

Secrétariat général

